



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

1547,

Distr.
RESTREINTE

UNIDO/IO/R.228
14 février 1986

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS

Séminaire national sur la
définition d'une stratégie de développement industriel
au Niger
organisé dans le cadre de la
Décennie du Développement Industriel de l'Afrique

Niamey, Niger, 26 octobre - 2 novembre 1985

[Rapport final*, (Séminaire sur
le développement industriel au Niger).]

*Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies pour le Développement Industriel aucune prise de position quant au status juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
I - ORGANISATION DU SEMINAIRE	3
II - RAPPORT DE SYNTHESE	6
III - RAPPORTS DES COMMISSIONS	
1./ RAPPORT DE LA COMMISSION No 1	21
"ENSEMBLE DES OBSTACLES ET ATOUTS AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU NIGER"	
2./ RAPPORT DE LA COMMISSION No 2	28
"PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET OPPORTUNITES D'INVESTIS- SEMENT DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL AU NIGER"	
3./ RAPPORT DE LA COMMISSION No 3	34
"REHABILITATION, REORGANISATION ET PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES" (PME/I)	
4./ RAPPORT DE LA COMMISSION No 4	40
"FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU NIGER"	
5./ RAPPORT DE LA COMMISSION No 5	45
"FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AU NIGER"	
IV - A N N E X E S	
1./ INTERVENTION DU SECRETARIAT DE L'ONUDI A PROPOS DES OBJECTIFS DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE.	54
2./ ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEAO) SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION.	57
3./ DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE AMADOU NOUHOU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS.	61
4./ MOTION D'ENCOURAGEMENT A LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT.	66

5./	MOTION DE REMERCIEMENT	68
6./	DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE AMADOU NOUHO MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS.	70
7./	LISTE DES PARTICIPANTS	73

I - ORGANISATION
DU SEMINAIRE

Du 28 Octobre au 2 Novembre 1985 s'est tenu à NIAMEY (NIGER) un séminaire sur la "définition d'une stratégie du développement industriel" organisé par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Transports en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA).

Ce séminaire a regroupé, outre les représentants de plusieurs services administratifs nationaux, des industriels du secteur public et privé nationaux, des représentants des organismes de financements et des organisations socio-professionnelles nationales, des représentants de certaines organisations sous-régionales (CEAO) et africaines (OAPI), ainsi que des représentants des pays africains de la sous-région.

L'ouverture officielle des travaux a été présidée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports en présence notamment du Grand Chancelier de l'Ordre National, des membres du Conseil Militaire Suprême et du Gouvernement, du Corps Diplomatique et des représentants des organismes d'aide et de coopération en poste en République du NIGER.

L'ouverture de la séance a été marquée par la lecture de trois (3) allocutions: celle du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports, du Représentant de l'ONUDI et du Représentant de la CEAO.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports, après avoir rappelé certaines des contraintes qui pèsent sur le développement industriel du NIGER, a indiqué les thèmes objet du présent séminaire:

- 1.- Ensemble des obstacles et atouts au développement industriel au NIGER;
- 2.- Perspectives économiques et opportunités d'investissement dans le domaine industriel;
- 3.- Réhabilitation, reorganisation et promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME);
- 4.- Financement du développement industriel;
- 5.- Formation professionnelle et développement technologique.

- Le représentant de l'ONUDI a rappelé que le Plan d'Action de Lagos adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA en 1980 avait accordé une priorité élevée au développement industriel. La proclamation des années 1980 "Décennie du Développement industriel de l'Afrique" a confirmé leur volonté de traduire en actes concrets les objectifs de développement définis dans le Plan en ce qui concerne le secteur industriel. Le présent Séminaire représente l'une des actions engagées par l'ONUDI pour la mise en oeuvre du Programme de la Décennie.

- Le représentant de la CEAO a indiqué que, au cours de ses dix années d'expérience, la CEAO a constitué un Forum d'échange d'expériences de développement. Cependant, elle n'a pas réussi à mettre en place des entreprises industrielles communautaires. Il a indiqué que ce débat sur la stratégie de développement industriel arrive à point nommé et a salué son aspect communautaire propre à contribuer à la réflexion sur la coopération sous-régionale.

- Après la cérémonie d'ouverture, les travaux du séminaire se sont poursuivis en commissions réparties selon les thèmes ci-dessus.

II - RAPPORT DE SYNTHESE

Il ressort des travaux de ce séminaire, les analyses et conclusions ci-après :

I - SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

La situation économique et sociale du NIGER est caractérisée par un produit intérieur brut en très faible croissance, un secteur agricole et pastoral qui reste dépendant des aléas climatiques et une population en très forte augmentation (2,78 % par an).

L'économie reste fondamentalement basée sur le secteur rural: malgré une légère baisse de sa part dans le produit Intérieur Brut (PIB) (47 % en 1978-1980) au cours du "boum" de l'uranium, ce secteur représente encore aujourd'hui plus de 53 % du PIB. Plus de 80 % de la population est rurale et, malgré un exode important, l'urbanisation reste relativement contenue par les très faibles offres d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Pratiquement depuis 1981 la récession a remplacé la stagnation dans les domaines de l'industrie, du commerce, des investissements du secteur para-public, du crédit à l'économie. Les politiques d'organisation institutionnelle, de mobilisation des populations et de réajustement structurel des interventions publiques ont permis de limiter les effets négatifs de la conjoncture internationale sur l'économie.

Grâce aux nouvelles mesures budgétaires et d'investissements ainsi qu'aux accords de rééchelonnement de la dette, une marge appréciable a été dégagée pour les investissements publics, de l'ordre de 200 MILLIARDS de F CFA sur la période 86-88. Ces investissements seront concentrés sur les secteurs prioritaires suivants:

- le développement rural (38 %), le désenclavement et l'entretien routier, le développement social. Ces secteurs sont appuyés par d'importants programmes de micro-réalisations à travers tout le pays intéressant essentiellement les productions agricoles.

A court et moyen terme le redressement économique recherché devrait déboucher sur une relance à l'horizon 1988-1989. Mais les conditions suivantes restent à remplir :

- la négociation et la mise en oeuvre d'un crédit d'ajustement structurel avec le concours de la Banque Mondiale et l'appui des autres partenaires extérieurs ;

- l'accroissement du taux de réalisation des investissements ;

- la mobilisation des structures de la Société de Développement en vue de concrétiser les programmes de micro-réalisations et de développement régional ;

- l'assainissement du secteur para-étatique ;

- l'amélioration du cadre institutionnel du secteur privé ;
- le développement de la recherche dans les domaines agricoles, énergétiques et technologiques.

Ces conditions sont pour la plupart engagées mais, dans ce domaine seule l'application intégrale des programmes peut donner les résultats escomptés.

Le fait que la campagne agricole 1985-1986 ait été plutôt bonne doit être utilisé comme un encouragement à persévérer dans l'effort plutôt qu'un signal pour le relâchement.

A long terme, soit à l'horizon 2 000 - 2 010, l'avenir du pays reste fondamentalement lié aux comportements du secteur rural et à la volonté qui sera développée de réduire les contraintes majeures dans ce secteur.

Si les tendances actuelles se poursuivent - baisse régulière des rendements et augmentation de la population avec un écart de 1,7%, il faudra plus que doubler le niveau actuel de production du mil et du sorgho (de 1,3 Millions à 2,7 Millions de tonnes) pour satisfaire la population sur la base de 250 Kg par an et par habitants.

Même si certaines opportunités se révèlent probables (redressement du marché de l'uranium, possibilité d'exploitation du pétrole, du fer etc...) l'autosuffisance alimentaire, condition indispensable au développement, reste liée aux performances du secteur agropastoral. Dans tous les cas les investissements nécessaires à la réalisation de ces opportunités exigent une période relativement longue d'études et de mise en place des financements.

De la même façon, il paraît indispensable de développer les cultures irriguées par la maîtrise totale ou partielle de l'eau pour éviter une rupture irréversible de l'équilibre population/production alimentaire.

Les perspectives industrielles se situent donc prioritairement dans le cadre de cet objectif majeur qui est le développement agro-alimentaire du pays pour lequel l'effort de l'Etat devra être conjugué aux initiatives privées et à la mobilisation des populations.

En conclusion, les atouts du NIGER, du point de vue d'un développement industriel stratégiquement lié à l'agriculture et à l'élevage, résident dans :

- les ressources en eau de surface et surtout du sous-sol;
- les ressources minérales : phosphates, fer, uranium, charbon etc..., autant d'éléments qui sont liés directement ou indirectement aux intrants agricoles et aux industries agro-alimentaires ;
- les ressources humaines d'une population jeune (50 % a moins de 25 ans) plus apte aux reconversions indispensables ;
- un environnement géographique vaste et varié à l'intérieur

duquel le NIGER constitue un trait d'union indispensable ;
- un héritage artisanal et culturel important et fortement ancré dans les traditions agraires du pays.
- l'existence d'une volonté politique, notamment à travers la société de développement.

II - ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR INDUSTRIEL

2.1 Remarques d'ordre général :

L'industrie joue un rôle non négligeable dans le développement économique d'un pays. Elle est de nature à assurer la transformation des matières premières existantes en vue de la fabrication de produits finis destinés à la consommation intérieure ou à l'exportation et est génératrice d'emplois.

Le NIGER, compte tenu de la structure de son économie et de ses potentialités, a opté pour une industrie ayant comme fondements :

- la valorisation des ressources nationales ;
- la substitution à l'importation ;
- la création d'emplois ;
- l'augmentation de la part du secteur dans le produit intérieur brut.

Pour la réalisation de ces objectifs, plusieurs moyens ont été mis en oeuvre :

- élaboration d'un Code des Investissements et mise en place de structures d'appui (DIA) ;
- création d'institutions de promotion et d'encadrement (Chambre de Commerce, OPEN, etc...) ;
- mise en place de mesures protectionnistes ;
- réalisation d'investissements par l'Etat dans les domaines prioritaires.

Ces efforts ont permis la mise en place d'unités industrielles de taille variable dans les divers secteurs d'activité économique suivants :

1.- Mines :

La principale ressource minière du NIGER est l'uranium dont les disponibilités restent considérables. L'estimation globale des réserves d'uranium est de 250 000 Tonnes environ.

L'exploitation en est assurée par la COMINAK et la SOMAIR.

Le NIGER devrait devenir rapidement le principal exportateur mondial d'uranium mais la conjoncture actuelle n'est pas favorable et les prix de ce produit sont en baisse sur le marché international.

- Minerai de fer localisé à SAY (environ 1 Milliard de tonnes) ;

- Phosphate (réserves prouvées évaluées à 205 Millions de tonnes) dans la zone du W et le département de TAHOUA ;
- Les gisements de cassitérite sont dispersés. Aussi sont-ils exploités de façon artisanale.

2.- Energie :

Le NIGER dispose de diverses sources énergétiques (charbon, énergie hydro-électrique, énergie solaire, uranium, etc...)

Le charbon est exploité dans les gisements d'Annou Araren.

Les réserves exploitables sont estimées à environ 11,4 Millions de tonnes.

Le potentiel annuel hydro-énergétique du Fleuve-Niger est d'environ 1 300 Millions de Kwh.

3.- Industries :

Le Secteur industriel comprend une cinquantaine d'unités réparties dans diverses branches : alimentaire, textile, cuirs et peaux, chimie, matériaux de construction, transformation de papier, industries métallurgiques.

L'examen du tissu industriel ci-dessus permet de mettre en évidence plusieurs de ses limites. Les résultats obtenus ne sont guère à la hauteur des espérances. C'est ainsi que :

- les efforts d'investissements n'ont guère permis de mettre en valeur les ressources nationales ;
- les emplois créés sont insuffisants eu égard aux sommes investies ;
- la plupart des industries connaissent un déficit chronique et ne doivent leur survie qu'aux mesures protectionnistes et aux renouvellements des avantages du Code des Investissements.

Cette situation tient à de multiples contraintes de nature géographique ou économique et à l'absence d'une stratégie à long terme apte à favoriser le développement du secteur industriel.

2.2 Examen des contraintes qui pèsent sur le secteur industriel

2.2.1 - La Fiscalité :

La Fiscalité devrait avoir deux objectifs : procurer des ressources à l'Etat et promouvoir l'activité économique.

Après avoir passé en revue tous les impôts et taxes applicables au secteur industriel, le séminaire a jugé que :

- L'impôt Minimum Forfaitaire (IMF) est pénalisant pour l'entreprise lorsque l'exercice auquel il s'applique n'est pas bénéficiaire ;

- le taux de l'Impôt Cédulaire sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IC/BIC) à 50 % est élevé car il réduit les possibilités de réinvestissement ;

- la taxe sur la production prélevée sur les matières premières et la TCA constituent un cumul d'imposition. A cet égard le séminaire salue l'institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui devrait corriger cette distorsion.

- l'intégration des frais de transports dans l'assiette imposable alourdit la charge fiscale de l'entreprise et ne tient pas compte de la continentalité de notre pays ;

- les taxes sur les matières premières sont parfois plus élevées que celles appliquées sur les produits finis ;

- certaines dispositions incitatives sont mal exploitées notamment le régime de l'entrepôt ; le régime de l'admission temporaire et le régime de l'entreprise nouvelle ;

- la réglementation en matière de fiscalité est mal connue et souvent mal interprétée.

2.2.2 Code des Investissements :

Le Code des Investissements comporte deux (2) régimes régis par :

- la Loi 74-18 du 11 Mars 1974 portant code des investissements ;

- la Loi 74-19 du 11 Mars 1974 portant code des investissements en faveur de l'entreprise nigérienne.

Depuis quelques années, des réflexions sont engagées pour une révision de ces deux textes.

Cette révision se propose de pallier les insuffisances constatées, notamment :

- les difficultés liées au passage du régime privilégié au régime de droit commun fiscal ;

- le privilège accordé à l'investissement par rapport à l'emploi.

Les innovations envisagées dans le projet du nouveau code sont :

- l'introduction du principe de la dégressivité des avantages pendant la durée du régime privilégié ;

- la suppression de l'homologation des prix et de la protection du marché ;
- la suppression de l'exonération des matières premières et matières consommables ;
- la suppression de la possibilité de la prorogation de la durée du régime.

Le séminaire estime en conséquence que le projet de code est moins avantageux que celui en vigueur.

2.2.3 L'approvisionnement et les facteurs primaires :

En ce qui concerne les unités de valorisation des ressources locales se pose le problème de la disponibilité des matières premières en quantité et en qualité.

C'est le cas notamment des huileries.

Quant aux unités d'import-substitution, elles subissent les effets de l'inflation des prix des matières premières et du coût de plus en plus élevé du transport.

L'éloignement des sources d'approvisionnement et des ports les oblige à la constitution de stocks importants de matières premières ce qui grève leur trésorerie.

Un autre élément affectant le prix de revient est le coût de l'énergie qui se révèle très onéreux pour les industries.

2.2.4 Le marché et les problèmes de distribution des produits Industriels

On constate une mévente des produits industriels due à l'absence d'un circuit de distribution adéquat. En effet les produits industriels sont le plus souvent mal connus hors de leur zone de fabrication.

Par ailleurs, le marché intérieur doit subir la concurrence des produits étrangers, notamment ceux des pays voisins. En particulier le Nigéria qui dispose d'un vaste marché de près de 100 Millions d'habitants constitue une puissance industrielle dont on ne peut ignorer le poids sur l'industrie nigérienne.

De plus un problème sérieux de commerce parallèle existe aux frontières entre les deux pays, encouragé par le taux de change entre la naira et le franc CFA.

2.2.5 Le Cadre Administratif :

Les procédures liées notamment à la création ou la

constitution de société, à l'obtention du bénéfice du code des investissements et à la délivrance de certains documents sont lentes.

Les rapports industriels-administration ne sont pas toujours emprunts de confiance, ce qui ne favorise pas une meilleure perception des problèmes de l'industriel par l'administration et réciproquement.

2.2.6 Problème de financement :

Les contraintes au financement de l'industrie sont de deux ordres :

- les contraintes d'ordre général
- les contraintes d'ordre spécifique.

a/ Les Contraintes d'ordre général

Ce sont notamment :

- l'absence d'une prise de conscience de l'intérêt et des exigences de l'industrie ;
- les difficultés liées à l'identification des projets ;
- l'absence fréquente d'une étude et d'une évaluation des projets avant leur exécution : de nombreux projets ont été condamnés à l'échec à la suite d'une appréciation hâtive et superficielle.

b/ Les Contraintes spécifiques

Elles tiennent essentiellement à la faiblesse et à la mauvaise affectation des ressources.

- La faiblesse des ressources :

Elle provient notamment :

- de la capacité limitée de l'épargne nationale ;
- des insuffisances de l'intermédiation financière : insuffisance des réseaux, manque de suivi des opérations financées, rigidité des procédures etc...
- des réticences du financement par l'extérieur : les capitaux étrangers sont réticents à financer les industries de transformation qui présentent, à leurs yeux, de moindres perspectives de profit.

- L'utilisation des ressources :

Elle présente les caractéristiques suivantes :

- les ressources disponibles sont davantage orientées vers les secteurs immédiatement rentables (négoce, spéculation, etc...);
- les unités industrielles connaissent de sérieux problèmes de gestion.

Pour pallier ces insuffisances et promouvoir une saine politique de financement de l'industrie nationale, certaines orientations doivent être imprimées aux comportements des

principaux acteurs du financement industriels.

2.2.7 Formation :

- Parmi les obstacles dans ce domaine on peut citer :
- l'insuffisance en main d'oeuvre qualifiée
 - l'insuffisance des centres de formation professionnelle ;
 - le manque d'écoles supérieures d'enseignement technique ;
 - l'inadaptation de l'enseignement technique existant aux besoins de l'industrie ;
 - l'inefficacité de structure d'encadrement et de coordination des programmes ainsi que des centres d'enseignement technique.

2.2.8 Le développement technologique

Parmi les obstacles au développement technologique, le séminaire a relevé :

- l'absence d'une capacité technologique propre ;
- l'utilisation par les unités industrielles d'une technologie le plus souvent inadaptée et/ou en retard sur les techniques de pointe dans la même filière.
- le recours à une assistance technique étrangère rendu obligatoire par la non maîtrise des techniques utilisées.

III - PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE REHABILITATION DU SECTEUR INDUSTRIEL

3.1 Orientation Générale :

Le séminaire a constaté que l'industrialisation du Niger devrait se faire sur la base d'un plan directeur d'industrialisation à long terme. Cette industrialisation devrait s'exercer sur :

a/ la recherche de l'autosuffisance alimentaire et la satisfaction des besoins essentiels de la population. L'industrie doit en premier lieu servir l'agriculture et ensuite les autres secteurs permettant le développement d'une agriculture irriguée : eau et électricité.

b/ l'intégration de l'espace économique nigérien à celui de la CEAO et de la CEDEAO, qui permettra la création d'industries de base et de biens capitaux et provoquera un développement économique auto-centré et auto-entretenu à l'échelle de toute la Communauté Economique Ouest Africaine (CEAO) :

le Niger possédant des ressources naturelles stratégiques (fer, charbon et potentialités hydroélectriques) pourra participer activement à cette intégration industrielle sous-régionale.

Ces orientations sont en accord avec les politiques et stratégies définies dans le Plan de Lagos et dans le programme de la

"Décennie du Développement Industriel de l'Afrique".

Compte tenu de ce qui précède, le séminaire a estimé que l'industrialisation du Niger devrait être réalisée dans certaines branches prioritaires qui sont les suivantes :

- les industries qui contribuent à l'accroissement de la productivité agricole telles que les matériels agricoles, les matériels de transport rural, les pompes, les instruments agricoles : engrais et pesticides.
- les industries qui contribuent au développement de l'élevage et de la pêche : fabrication d'aliments pour bétail, fils de fer barbelé pour enclos en vue de l'élevage intensif, etc...
- les industries de valorisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour lesquels le pays semble bénéficier d'avantages comparatifs dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest : coton, oléagineux, agro-alimentaires;
- les industries d'intégration sous-régionale dont l'implantation pourrait être justifiée par une conjonction de matières premières et de facteurs de production se trouvant dans le pays : le calcaire et le gypse pour la production du ciment, le minerai de fer, le charbon et l'électricité à bon marché pour la fabrication de l'acier par procédé de réduction directe,

Compte tenu de la limitation des ressources disponibles pour le financement industriel par rapport aux besoins, des choix rigoureux devront être faits au niveau de la sélection des branches et des projets.

3.2 La Fiscalité

- Considérant la lourdeur de la fiscalité industrielle et son inadaptation aux objectifs du développement ;
- Considérant la complexité du système fiscal ;
- Considérant l'attitude souvent répressive des services fiscaux;

Le séminaire recommande :

- une révision du système fiscal en vue de sa simplification et d'une meilleure adaptation aux objectifs de développement industriel ;
- l'allègement ou la suppression des taxes sur les intrants industriels;
- la réduction du taux de l'IC/BIC
- la modulation des taux de la TVA en fonction des objectifs du développement industriel.

3.3 Le Code des Investissements

- a/ Eligibilité aux avantages du Code des Investissements :
- la commission recommande que l'éligibilité aux avantages du code des investissements ne soit plus fondée sur le volume de

l'emploi ou de l'investissement mais plutôt sur le caractère prioritaire de l'activité.

b/ S'agissant de la nature des avantages octroyés, le séminaire recommande :

- que le nouveau code préserve les avantages accordés par le Code actuellement en vigueur et notamment :

- le taux réduit de la taxe sur le chiffre d'affaires dans les mêmes conditions.

- l'exonération de la totalité des droits à l'importation (à l'exclusion de la taxe de statistique) sur les matières premières et matières consommables.

- le maintien du principe de la stabilisation fiscale lié au régime de la convention d'Etablissement, qui ne doit pas être remis en cause par le biais de dispositions particulières restrictives.

c/ S'agissant de la durée des régimes le séminaire :

- demande que le processus de passage au régime de droit commun par une réduction progressive des avantages soit ramené aux trois dernières années du régime ;

- prend acte que dans le projet du nouveau code, la durée du régime tiendra compte de la période d'installation et partira de la date de mise en exploitation effective.

- considère que dans ces conditions, et compte tenu de l'allègement du régime fiscal de droit commun qui devrait résulter du régime de la TVA, il n'est plus nécessaire de prévoir des possibilités de prorogation.

d/ Dans le cadre du passage du régime de la TVA, le séminaire recommande que l'avantage du taux réduit dont bénéficient les entreprises sous régime d'agrément sur la taxe sur le chiffre d'affaires TCA soit sauvegardé.

e/ Sur le plan de la concurrence et des prix, le séminaire :

- admet que l'industrie doit se soumettre aux règles de la concurrence internationale (notamment dans le cadre des accords régionaux CEA0) dans la mesure où la vérité des prix est respectée.

- demande par contre la mise en oeuvre de mesures de protection ponctuelles et rigoureuses lorsque les conditions de loyale concurrence sont faussées par les facteurs externes que l'industriel ne peut maîtriser

- recommande que la libération des prix soit étendue aux entreprises bénéficiant du code des investissements.

3.4 L'approvisionnement et les facteurs primaires

- Considérant le coût élevé de l'énergie, le séminaire recommande la recherche et la mise en exploitation de sources d'énergie moins onéreuses et l'application de tarifs spécifiques à l'industrie ;

- Considérant l'importance des frais de transport, le séminaire recommande la mercuration de la valeur de certains produits dits pauvres, et la reconsidération du projet de chemin de fer Parakou-Niamey.

3.5 Le marché et les problèmes de distribution

- considérant la mévente et la méconnaissance de nos produits locaux, le séminaire recommande :

- l'organisation et la participation aux foires et expositions nationales, régionales et internationales pour une vulgarisation des produits industriels ;

- la modernisation du circuit de distribution ;

- le renforcement de la répression de la fraude ;

- une plus grande concertation entre les industriels et les distributeurs ;

- une exploration des marchés voisins.

Le séminaire tout en félicitant la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat pour l'organisation des journées de réflexion sur l'industrie lui demande :

- d'appuyer davantage l'industrie ;

- de faire en sorte que les industriels soient représentés au sein de la commission Nationale des valeurs mercuriales ;

- de mettre en place et de développer un système d'information, de sensibilisation et d'analyse statistique.

3.6 Le cadre Administratif:

Considérant la nature inadaptée de l'environnement administratif, le séminaire recommande un allègement et une simplification des procédures administratives.

Par ailleurs :

Considérant le manque d'expérience de nos hommes d'affaires dans la conduite des entreprises industrielles, le séminaire :

- salue la création du CNPG
- recommande le renforcement des moyens de l'OPEN en vue d'assister de manière plus efficace les entreprises dans leur création et leur gestion.

3.7 Réhabilitation, réorganisation et promotion des P.M.E/I

Le séminaire, considérant que tous les obstacles précédemment énoncés entravent le bon fonctionnement des P.M.E/I recommande :

a/ En matière de réhabilitation

- qu'une attention particulière soit portée au diagnostic des entreprises afin d'éviter toute conclusion hâtive préjudiciable à leur avenir ;
- d'éviter de confondre réhabilitation, liquidation ou privation en favorisant par exemple la réorientation des entreprises vers des activités plus rentables.
- qu'une attention particulière soit portée au choix des cadres de direction des industries ;

b/ En matière de promotion :

- un renforcement des structures de promotion et de perfectionnement à la gestion ;
- que des actions soient entreprises en vue d'un développement industriel plus équilibré à l'intérieur des frontières nationales.

3.8 Le Financement

Eu égard aux problèmes de financement rencontrés par l'industrie nigérienne, le séminaire recommande en ce qui concerne l'environnement favorable au financement de l'industrialisation ;

- une vaste action de sensibilisation en vue de la reconversion des mentalités afin d'éveiller chez les Nigériens le sens de l'investissement productif et de restaurer la confiance des entrepreneurs envers l'industrie ;
- que l'Etat invite les institutions financières à adopter une politique monétaire et fiscale propre à favoriser l'orientation des investissements vers l'industrie et plus spécialement celle qui valorise la production agricole ;
- que les structures chargées de l'encadrement et de l'étude des dossiers soient renforcées à tous les niveaux et ceci afin d'éviter le gaspillage des ressources et les déviations par rapport aux objectifs de la politique industrielle ;
- que la répartition des ressources financières entre les différents secteurs de l'économie nationale reflète constamment l'échelle des priorités définie dans le cadre du développement économique et social du pays ;

- que l'efficacité de l'intermédiation financière soit accrue en vue d'une meilleure mobilisation et d'une meilleure affectation de l'épargne nationale ;

- la création d'institutions spécialisées dans le crédit industriel et le renforcement des moyens financiers des organismes d'intervention en faveur des petites et moyennes industries qui sont nécessaires à la facilitation du financement industriel.

Par ailleurs le séminaire estime que la création de bureaux d'études par des nationaux peut ajouter à la rigueur qui doit présider à l'élaboration des dossiers soumis au financement.

3.9 La Formation Professionnelle

Le séminaire recommande :

- la mise en place d'une politique de formation professionnelle répondant aux besoins des unités industrielles ;

- la création de structures de formation supérieure dans le domaine de l'enseignement technique ;

- la redynamisation et le renforcement des capacités de l'OPEN et des institutions de formation professionnelle en moyens techniques et financiers afin d'assister les entreprises à s'organiser pour une meilleure utilisation des ressources humaines et de leur redéploiement ;

- que l'OPEN, en liaison avec les institutions bancaires et l'UNC, envisage d'organiser les demandeurs d'emploi en vue de créer des coopératives industrielles ;

- l'obligation aux employeurs d'établir un plan de formation et de nigérisation des cadres ;

3.10 Le Développement Technologique

Le séminaire recommande :

- la définition des priorités en matière de développement technologique et son financement ;

- de donner la priorité à l'enseignement technique et scientifique ;

- la création d'une institution de coordination des activités en matière technologique et de valorisation du patrimoine technologique ;

- l'accentuation de la formation des stagiaires moyennant des bourses à l'étranger, des séminaires et des stages de perfectionnement ;

- une planification pour l'acquisition à court, moyen et long terme des technologies adaptées.

III - R A P P O R T S D E S
C O M M I S S I O N S

1. - RAPPORT DE LA COMMISSION No 1

"ENSEMBLE DES OBSTACLES ET ATOUTS AU
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU NIGER"

La Commission a procédé à l'élection de son bureau composé comme suit :

- Président : M. DJINGO ALKAMISSA
- Rapporteurs : M. HABOUBACAR MAMAN
Melle TRETOU AFFIOUA

Deux animateurs ont en outre assisté le bureau :

- MM. HANOUNOU DJIBRILL
FOUKORI IBRAHIM

Elle a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1.- la fiscalité
- 2.- le code des investissements
- 3.- l'approvisionnement et les facteurs primaires
- 4.- le marché, les problèmes de distribution des produits
- 5.- le cadre administratif
- 6.- Divers

RESUME DES DEBATS

I/- La Fiscalité

La Commission a noté que la fiscalité devrait avoir deux objectifs : procurer des ressources à l'Etat et promouvoir l'activité économique.

Après avoir passé en revue tous les impôts et taxes applicables au secteur industriel, la Commission a jugé que :

- l'IMF est pénalisant pour l'entreprise lorsque l'exercice auquel il s'applique n'est pas bénéficiaire ;
- le taux de l'IC/BIC à 50 % est élevé car il réduit les possibilités de réinvestissement ;
- la taxe à la production prélevée sur les matières premières et la TCA constituent un cumul d'imposition.

A cet égard la Commission salue l'institution de la TVA qui devrait corriger cette distorsion.

- l'intégration des frais de transports dans l'assiette imposable alourdit la charge fiscale de l'entreprise et ne tient pas compte de la continentalité de notre pays ;
- les taxes sur les matières premières sont parfois plus élevées que celles appliquées sur les produits finis ;
- certaines dispositions incitatives sont mal exploitées notamment le régime de l'entrepôt ; le régime de l'admission temporaire et le régime de l'entreprise nouvelle ;
- la réglementation en matière fiscale est mal connue et souvent mal interprétée.

II/- Code des Investissements

Il existe deux lois :

- Loi 74_18 du 11 Mars 1974 portant code des investissements ;
- Loi 74-19 du 11 Mars 1974 portant code des investissements en faveur de l'entreprise nigérienne.

Depuis quelques années, des réflexions sont engagées pour une révision de ces deux textes.

La révision se propose de pallier les insuffisances notées notamment :

- les difficultés liées au passage du régime privilégié au régime de droit commun fiscal ;
- le privilège accordé à l'investissement par rapport à l'emploi.

Les innovations du nouveau code sont :

- l'introduction du principe de la dégressivité des avantages pendant la durée du régime privilégié ;
- la suppression de l'homologation des prix et la protection du marché ;
- la suppression de l'exonération des matières premières et consommables ;
- la suppression de la possibilité de la prorogation du régime.

La Commission estime en conséquence que le projet de code est en retrait par rapport à l'actuel code.

III/- L'Approvisionnement et les Facteurs Primaires

En ce qui concerne les unités de valorisation des ressources locales, il se pose le problème de la disponibilité des matières premières en quantité et en qualité. C'est le cas notamment des huileries par exemple.

Quant aux unités d'import-substitution, elles subissent les effets de l'inflation des prix des matières premières.

L'éloignement des sources d'approvisionnement et des ports les oblige à la constitution de stocks importants de matières premières ce qui grève leur trésorerie.

Les ruptures de charges affectent l'approvisionnement régulier des industries dont le prix de revient est pénalisé par ces frais de transport élevés.

Un autre élément affectant le prix de revient est le coût élevé de l'énergie qui se révèle onéreux pour les industries.

IV/- Le marché, les Problèmes de Distribution des Produits Industriels

Le distribution est un problème-clé pour l'industrie.

On constate une mévente de nos produits qui sont le plus souvent méconnus hors de leur zone de fabrication.

Le circuit de distribution est peu étoffé.

Les distributeurs sont peu organisés et pas spécialisés.

La marge bénéficiaire accordée aux distributeurs ne les incite pas non plus à diffuser les produits locaux.

Le problème le plus important, c'est la déstabilisation du marché qui est envahi par les produits étrangers et notamment ceux du NIGERIA.

Les conditions de paiement au comptant exigées des distributeurs par les industriels ne sont pas de nature à assurer la promotion de leurs produits.

IV/- Le Cadre Administratif

Les procédures liées notamment à la création ou la constitution de société, à l'obtention du bénéfice du code des investissements et à la délivrance de certains documents sont lentes.

Les rapports industriels-administration ne sont pas toujours empreints de confiance ce qui ne favorise pas une meilleure perception des problèmes de l'industriel par l'administration et réciproquement.

La réglementation du travail est inadaptée.

Les documents d'importation sont complexes.

VI/- Divers

L'absence d'une tradition industrielle chez nos hommes d'affaires se reflète dans la gestion des unités qu'ils créent.

Les projets ne sont pas toujours suffisamment étudiés.

Les contrats de transfert de technologie sont souvent signés sans consultation de l'Administration concernée, ce qui explique que le choix n'est pas toujours des meilleurs.

La Commission a constaté :

- un manque de recherche par les industriels de complémentarité

de leurs activités sur le plan national et régional ;

- l'absence d'un système de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur les marchés.

Elle a également déploré le peu de place accordé à l'artisanat dans la politique de développement industriel.

De même les facilités d'échanges contenues dans les accords et traités sous-régionaux sont mal exploitées.

A l'issue des débats la Commission a formulé les recommandations suivantes :

1.- La Fiscalité :

- Considérant la lourdeur de la fiscalité industrielle et son inadaption aux objectifs du développement ;

- Considérant la complexité du système fiscal ;

- Considérant l'attitude souvent répressive des services fiscaux.

La Commission recommande :

- une révision du système fiscal en vue de sa simplification et de sa meilleure adaptation aux objectifs de développement industriel ;

- l'allègement ou la suppression des taxes sur les intrants industriels ;

- la réduction du taux de l'IC/BIC

- la modulation des taux de la TVA en fonction des objectifs du développement industriel.

Concernant l'éligibilité aux avantages du code des investissements, la COMMISSION recommande qu'elle ne soit plus fondée sur le volume ou l'investissement mais plutôt sur le caractère prioritaire de l'activité.

2.- Le Code des Investissements

1 Concernant la nature des avantages octroyés, la Commission recommande :

- que le nouveau code préserve les avantages accordés par le code actuellement en vigueur et notamment :

Le taux réduit de la Taxe sur le Chiffre d'Affaires dans les même conditions

-l'exonération de la totalité des droits à l'importation (à

l'exclusion de la taxe de statistique) sur les matières premières et consommables

- le maintien du principe de la stabilisation fiscale lié au régime de la Convention d'Etablissement, qui ne doit pas être remis en cause par le biais de dispositions particulières restrictives.

2 Concernant la durée des régimes, la Commission :

- demande que le processus de passage au régime de droit commun par une réduction progressive des avantages soit ramené aux trois dernières années du régime

- prend acte que dans le projet de nouveau code la durée du régime tiendra compte de la période d'installation et partira de la date de mise en exploitation effective.

- considère que dans ces conditions, et compte tenu de l'allègement du régime fiscal de droit commun qui devrait résulter du régime de la TVA, il n'est plus nécessaire de prévoir de possibilité de prorogation.

3 Dans le cadre du passage au régime de la TVA, la Commission recommande que l'avantage du taux réduit dont bénéficient les entreprises sous régime d'agrément sur la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) soit sauvegardé.

4 Sur le plan de la concurrence et des prix, la Commission :

- admet que l'industrie doit se soumettre aux règles de la concurrence internationale (notamment dans le cadre des accords régionaux CEA0) dans la mesure où la vérité des prix est respectée.

- demande par contre la mise en oeuvre de mesures de protection ponctuelles et rigoureuses lorsque les conditions de loyale concurrence sont faussées par des facteurs externes que l'industriel ne peut maîtriser

- recommande que la libération des prix soit étendue aux entreprises bénéficiant du code des investissements.

3.- L'approvisionnement et les facteurs primaires

- considérant le coût élevé de l'énergie, la Commission recommande, la recherche et la mise en exploitation de sources d'énergie moins onéreuses et l'application de tarifs spécifiques à l'industrie ;

- considérant l'importance des frais de transport, la Commission recommande la mercuration de certains produits dits pauvres.

4.- Les marchés, les problèmes de distribution

Considérant la mévente et la méconnaissance de nos produits locaux, la Commission recommande :

- l'organisation et la participation aux foires et expositions nationales, régionales et internationales pour une vulgarisation des produits industriels ;
- la modernisation du circuit de distribution ;
- le renforcement de la répression de la fraude ;
- une plus grande concertation entre les industriels et les distributeurs ;
- une exploration des marchés voisins.

La Commission, tout en félicitant la chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Niger pour l'organisation des journées de réflexion sur l'industrie lui demande :

- d'appuyer davantage l'industrie ;
- de faire en sorte que les industriels soient représentés au sein de la Commission Nationale des valeurs mercuriales ;
- de mettre en place et de développer un système d'information, de sensibilisation et, d'analyse statistique ;

5.- Le Cadre Administratif :

Considérant la nature inadaptée de l'environnement administratif, la Commission recommande un allègement et une simplification des procédures administratives.

6.- Divers

Considérant le manque d'expérience de nos hommes d'affaires dans la conduite des entreprises industrielles, la Commission :

- salue la création du CNPG
- recommande le renforcement des moyens de l'OPEN en vue d'assister de manière plus efficace les entreprises dans leur création et leur gestion.

Considérant l'absence d'un schéma directeur d'industrialisation, la Commission recommande que des mesures soient prises pour y pallier.

Considérant le rôle générateur d'emplois du secteur informel dont l'artisanat, la Commission recommande que des actions soutenues soient entreprises en vue de la promotion de ce secteur.

2 - RAPPORT DE LA COMMISSION No 2

"PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET OPPORTUNITES
D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL
AU NIGER"

- La Commission a procédé à l'élection de son bureau composé comme suit :

Président - M. MAHAMADOU ALIOU
Rapporteur - M. MALIKI BARHOUNI
Un animateur a en outre assisté le Bureau :
M. AMADOU MAMADOU

- Après l'analyse de la situation l'économique générale et en particulier de la situation du secteur industriel au Niger, la Commission est arrivée aux conclusions et recommandations suivantes :

1.- Evaluation des Stratégies de Développement Industriel passées

Le séminaire a constaté que les diverses stratégies de développement industriel proclamées depuis l'accession du pays à l'indépendance ont toutes visé à l'autosuffisance alimentaire et à la satisfaction des besoins vitaux de la population. Cependant l'industrialisation qui a été réalisée ne s'est pas conformée à ces objectifs à long terme. En fait, deux catégories d'industries ont été promues : des industries de substitution de biens d'importation travaillant sur des produits semi-finis importés, et des industries de valorisation de produits agricoles. Les premières se sont heurtées au prix élevé des biens intermédiaires importés et à un approvisionnement irrégulier ; les secondes ont dû réduire leur production, compte tenu de l'insuffisance de la production des matières premières agricoles.

Cette stagnation industrielle provient d'un certain nombre de causes :

- le NIGERIA, pays voisin, disposant d'un marché de Cent Millions d'habitants constitue une puissance industrielle dont on ne peut ignorer le poids sur l'industrie nigérienne. De plus, un problème sérieux de commerce parallèle existe aux frontières entre les deux pays, encouragé par le taux de change entre la naira et le franc CFA.

- La maîtrise des principales ressources en eau n'a pas pu être réalisée.

La production agricole est donc continuellement exposée aux aléas climatiques. Une sécheresse structurelle frappe la région depuis près d'une quinzaine d'années. C'est pourquoi l'agriculture nigérienne accuse depuis les années 1970 une baisse progressive de la productivité agricole par hectare. On constate une production insuffisante des matières premières agricoles : coton, arachide, canne à sucre etc...

- En ce qui concerne les industries de substitution de biens d'importation, celles-ci font face à des difficultés croissantes et ressentent davantage la crise économique qui persiste depuis quelques années au NIGER et qui a provoqué un rétrécissement du

marché local.

- Le séminaire a aussi constaté que le secteur privé étranger et national ne s'est pas attaché à l'exécution des programmes industriels des divers plans économiques et qu'il existe dans certains cas un divorce entre l'intérêt national et l'intérêt purement financier du capital privé. En effet, les industriels cherchent à promouvoir des projets industriels financièrement rentables. Les projets considérés prioritaires par l'Etat n'ont été que partiellement réalisés.

Il apparaît que la structure industrielle qui a été créée depuis l'avènement de l'indépendance consiste d'une part en une série d'industries isolées, sans liens avec les ressources naturelles du pays, d'autre part en une catégorie d'industries de valorisation des matières premières locales ne fonctionnant pas à pleine capacité de production. Les causes semblent résider dans : l'insuffisance des études d'implantation, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, l'absence de débouchés suffisants, les problèmes de technologies, de gestion, etc... D'où la nécessité d'une nouvelle approche en matière d'industrialisation.

2.- Nouveau Concept d'industrialisation

Le Séminaire a reconnu à l'industrie le rôle fondamental de modernisation et de dynamisation des secteurs économiques prioritaires notamment l'agriculture. Le Séminaire a estimé qu'une stratégie de développement économique qui consisterait à associer la maîtrise de l'eau aux fins d'une agriculture irriguée, la production du matériel agricole approprié et la production des intrants agricoles tels que les engrais et les pesticides et enfin la production de l'énergie électrique pour permettre l'irrigation à grande échelle et la production de certains biens intermédiaires stratégiques, serait à même de réaliser l'autosuffisance alimentaire et de jeter les bases d'une industrialisation et d'un développement économique endogènes. En fait, le Séminaire a constaté qu'il n'y avait pas de dichotomie entre l'industrie et l'agriculture, la réalisation de l'autosuffisance alimentaire appelant la création d'une complémentarité entre les deux secteurs (industries en amont et en aval de l'agriculture).

Cette stratégie, stimulée par des politiques de prix incitatifs, provoquerait une élévation du revenu du milieu rural, une augmentation de la production agricole et permettrait le développement d'un réseau d'industries de valorisation des produits agricoles.

Le séminaire a souligné que l'industrialisation du NIGER doit être étudiée dans une perspective à long terme puisque les solutions à apporter aux problèmes de la maîtrise de l'eau, de l'indépendance énergétique, du désenclavement du pays par l'installation d'un système de transport lourd, seul capable d'intégrer l'espace économique nigérien au reste des espaces

économiques de la CEAO et de la CEDEAO, sont toutes des activités à long terme.

C'est pourquoi, il est urgent d'élaborer un plan directeur d'industrialisation à long terme qui prenne en considération les plans directeurs sectoriels suivants : maîtrise de l'eau, développement de l'agriculture, indépendance énergétique et développement des transports.

L'accent a été mis sur la nécessité de faire sortir l'économie nigérienne de l'état d'économie de subsistance. Ainsi, il a indiqué que l'Etat devrait assumer une grande responsabilité dans la promotion des industries de production d'intrants agricoles tels que les pesticides et les engrais.

L'Etat devrait aussi mettre en place une politique de distribution des matériels et des intrants agricoles de façon à ce que les paysans moyens puissent les acquérir.

Le séminaire a estimé que, pour briser le cercle vicieux de la paupérisation du milieu rural, le Gouvernement aurait un choix à faire : soit laisser à l'initiative du privé le soin de la création de ces industries prioritaires, soit assumer la responsabilité de les créer et de subventionner la production. En laissant à l'investissement privé la responsabilité première de la création de ces industries, on peut craindre qu'elles ne s'établissent pas ou, si elles sont implantées, qu'elles n'atteignent pas leurs objectifs de développements, à cause du prix de revient trop élevé de leurs produits. Compte tenu du fait que le premier choix conduirait à une aggravation du déficit alimentaire, à une paupérisation du monde rural et à la famine dans les régions pauvres, le séminaire a estimé que le choix laissé au Gouvernement était clair : c'est de faire en sorte que ces industries s'établissent et de s'assurer que leur production atteigne le monde paysan. L'établissement de ces industries permettrait une élévation du pouvoir d'achat du monde rural et le développement du marché local.

Sur la base des analyses qui précèdent les grandes orientations en matière d'industrialisation ont été définies.

3.- Grandes orientations

L'industrialisation du Niger devrait se faire autour de deux axes principaux :

a) La recherche de l'autosuffisance alimentaire et la satisfaction des besoins essentiels de la population. L'industrie doit en premier lieu servir l'agriculture et ensuite les autres secteurs permettant le développement d'une agriculture irriguée : eau et électricité.

b) L'intégration de l'espace économique nigérien à celui de la CEAO et de la CEDEAO, qui permettra la création d'industries de base et de biens d'équipements et provoquera un développement

économique auto-centré et auto-entretenu à l'échelle de toute la communauté économique ouest africaine : Le Niger possédant des ressources naturelles stratégique : fer, charbon et potentialités hydorélectriques pourra participer activement à cette intégration industrielle sous-régionale.

4.- Branches prioritaires du développement industriel à long terme

Compte tenu de ce qui précède, le séminaire a estimé que l'industrialisation du Niger devrait être réalisée dans les branches prioritaires suivantes :

- les industries qui contribuent à l'accroissement de la productivité agricole telles que les matériels agricoles, les matériels de transport rural, les intrants agricoles : engrais et pesticides.
- les industries qui contribueront au développement de l'élevage et de la pêche : fabrication d'aliments pour bétail, fils de fer barbelés pour enclos en vue de l'élevage intensif, etc...
- les industries de valorisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour lesquels le pays semble bénéficier d'avantages comparatifs dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest : coton, oléagineux, agro-alimentaires;
- les industries d'intégration sous-régionale dont l'implantation pourrait être justifiée par une conjonction de matières premières et de facteurs de production se trouvant dans le pays : le calcaire et le gypse pour la production du ciment; le minerai de fer, le charbon et l'électricité à bon marché pour la fabrication de l'acier par procédé de réduction directe. Compte tenu de la limitation des ressources disponibles pour le financement industriel par rapport aux besoins, des choix rigoureux devront être faits au niveau de la sélection des branches et des projets.

Le séminaire a souligné l'importance de la préparation des plans sectoriels à long terme dans chacune de ces branches industrielles englobant des stratégies sectorielles ainsi qu'un programme à long terme d'investissements dans ces domaines.

Le séminaire a indiqué que l'établissement de ces plans sectoriels devrait être effectué sur la base de l'étude diagnostique des principales industries existantes dans ces sous-secteurs industriels et l'inventaire des principales ressources naturelles. Les plans sectoriels par principale branche industrielle devraient aussi inclure les projections sectorielles à long terme, les divers scénarios de leur réalisation, les stratégies sectorielles susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs.

5.- Identification des projets industriels prioritaires

Le séminaire a indiqué que l'identification des projets industriels prioritaires devrait être effectuée par l'étude détaillée des filières industrielles des matières premières clef en vue de faire ressortir les possibilités de transformations industrielles qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement économique du pays.

Le séminaire a aussi souligné l'importance qu'il y a à dépasser le concept de l'étude des filières pour y intégrer celui de la branche industrielle, en vue de créer une structure industrielle intégrée et viable.

Le séminaire a souligné l'importance de la participation à la préparation du Plan Directeur d'Industrialisation et des plans directeurs des secteurs prioritaires annexes, d'une part par les organes gouvernementaux et les opérateurs privés impliqués dans le développement industriel, et par les instances politiques nationales qui ont la charge de tracer les orientations à long terme du développement économique du Niger.

L'exécution du Plan Directeur d'Industrialisation permettra au gouvernement nigérien d'exécuter certains projets industriels requérant une longue période de gestation, d'amener les agents industriels à se spécialiser dans un certain nombre de branches prioritaires, condition essentielle d'accroissement de la production industrielle, de l'amélioration de la qualité des produits et de la conquête des marchés extérieurs.

Pour toutes ces actions, les participants ont souligné l'importance de l'information et de la sensibilisation des divers agents économiques sur les grandes orientations et les objectifs du développement industriel.

3 - RAPPORT DE LA COMMISSION No 3
"REHABILITATION, REORGANISATION ET PROMO-
TION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
(PME/I)"

La Commission a procédé à l'élection de son bureau composé comme suit:

Président - M. ALZOUA ALBARKA
Rapporteur - Mme. DIA Brigitte
Un animateur a en outre assisté le Bureau :
M. RADO MOUSTAPHA

Résumé DES DEBATS :

INTRODUCTION :

L'amélioration de la performance du secteur para-étatique grâce à un programme de rationalisation du secteur ainsi qu'à des réformes institutionnelles liées à ce secteur, constitue le souci principal de la politique de redressement économique.

A cet égard des mesures ont été introduites :

- révisions des politiques économiques pour encourager une meilleure gestion des entreprises para-étatiques et le développement du secteur privé (études diagnostiques)
- adoption d'un cadre institutionnel légal approprié au secteur para-étatique (textes relatifs aux statuts des OSEM)

Dans le cadre d'une restructuration du secteur public et para-public, l'Etat Nigérien a entrepris dès 1982 un programme de restructuration du secteur. A cet effet des études diagnostiques ont été menées sur des sociétés à caractère commercial et/ou industriel.

Ces études ont relevé les obstacles suivants :

Les obstacles Externes

- les conditions climatiques et géographiques qui constituent un grave problème pour les coûts, les délais et la maîtrise des approvisionnements.
- les contraintes administratives, juridiques et fiscales
- l'environnement démographique (étroitesse du marché) et socio-culturel (mentalité)

Les obstacles Internes

- les problèmes liés à la formation, à la motivation et au comportement du personnel;
- les problèmes de commercialisation et marketing, c'est à dire : les marchés, le marketing, les approvisionnements, l'organisation commerciale, la publicité ;
- les problèmes de gestion comptable et financière ;
- le financement du fonds de roulement et des investissements, la gestion de l'exploitation, la gestion financière ;
- les problèmes technologiques, techniques et de production ;
- les besoins en infrastructures et en équipements, la gestion de production, les méthodes de travail, la maintenance, la productivité, la lutte contre les gaspillages et les problèmes

liés à l'hygiène et à la sécurité.

Suite à ces différentes conclusions, l'Etat a décidé en 1984 de conserver un certain nombre d'entreprises dans le secteur para-étatique ; de privatiser totalement ou partiellement d'autres entreprises et à défaut de promoteur, de les liquider, -Considérant la nouvelle politique en matière d'industrialisation prônée par l'Etat, la présente étude se limitera à la réhabilitation et la promotion des PME/I. Elle constituera un document de travail destiné à servir de support à l'analyse des actions et à proposer des mesures qui pourraient être prises en considération dans le prochain schéma directeur d'industrialisation du plan de développement.

II/ REHABILITATION DU SECTEUR INDUSTRIEL

Considérant les problèmes sociaux que ces différentes mesures engendrent, le séminaire recommande :

- une attention très sérieuse pendant l'étude de diagnostic afin d'éviter toute conclusion hâtive préjudiciable à l'avenir de l'entreprise.
- que tous les moyens soient mis en oeuvre afin de permettre une réhabilitation dans un délai raisonnable. Parmi ces moyens nous pouvons citer les actions immédiates à entreprendre suivantes :
 - 1.- Un plan de redressement immédiat
 - 2.- Une injection de capitaux frais
 - 3.- La compression du personnel superflu
 - 4.- L'amélioration de la gestion comptable et financière sous tous ses aspects et la mise en place d'un tableau de bord à exploitation mensuelle.
 - 5.- Une réorganisation des méthodes de travail
 - 6.- La réorganisation des entreprises qui ont des difficultés de marché vers des activités plus rentables.
 - 7.- Un renouvellement des stocks
 - 8.- Un souci constant de lutte contre le gaspillage au niveau de tous les moyens : personnel, matières, matériel.

A plus long terme il y a lieu d'appliquer les recommandations suivantes :

- * l'intensification des actions de formation et de perfectionnement au bénéfice des chefs, cadres et agents de maîtrise et plus particulièrement en matière de gestion des entreprises, en méthode de travail et en maintenance des équipements. La capacité professionnelle des chefs d'entreprises doit s'améliorer par des stages à l'intérieur d'autres entreprises ayant des activités identiques;
- * l'organisation de cours de perfectionnement des ouvriers professionnels actuellement dans l'emploi, en priorité pour les ouvriers en entretien et réparation des équipements ;
- * permettre au secteur privé de recruter des cadres du secteur public ;

- * meilleure protection des entreprises contre la concurrence des produits importés et surtout contre le commerce parallèle ;
- * renforcement des actions de l'OPEN auprès des PME en vue d'améliorer leur productivité par la lutte contre le gaspillage et le manque de conscience professionnelle et par une meilleure valorisation des déchets industriels ;

- * dynamisation des structures existantes en matière d'information et de documentation industrielle afin de mieux informer les entrepreneurs sur leurs droits et devoirs, sur l'évolution de la situation économique et de la vie professionnelle ;

- * renforcement des actions du CNCE par des participations à des foires et par des exploitations dans les lieux les plus attractifs au niveau national et international ;

- * création de centrales d'achats, de magasins communs et éventuellement de caisses de crédits par catégories socio-professionnelles. Ces regroupements sur le plan juridique, peuvent être sous forme de sociétés ou coopératives ;

- * Encouragement à la création de produits nouveaux afin de compléter la gamme de produits fabriqués par l'entreprise.

III/ PROMOTION DES P.M.E

- Dans le cadre de la promotion des P.M.E, il est recommandé de préparer une politique d'industrialisation

- La politique d'industrialisation une fois définie, il est nécessaire d'établir les données d'information sur le plan national pour connaître les potentialités locales, les produits importés. Ces données permettront une meilleure identification des projets à créer.

- Les P.M.E peuvent être encouragées à s'orienter vers les activités de production agro-alimentaire, les matériaux de construction, les produits à base de cuir, vers les ateliers d'entretien et de réparation, etc... A ce sujet, il y a lieu de développer les productions agricoles par l'augmentation des surfaces mais surtout par l'amélioration des rendements. En amont de cette activité, il est nécessaire de prévoir la production d'engrais, de pesticides, de matériel agricole solide et peu coûteux et de matériel de pompage.

- une grande attention doit être portée à l'identification de projets à étudier, au choix des promoteurs, à l'analyse du produit ou de l'activité, à l'étude du marché et à la concurrence, au choix de la technologie, au choix des équipements, à la formation à prévoir ; ceci pour éviter d'autres réhabilitations à moyen terme. Les projets à faible densité de capital et à forte densité de main d'oeuvre doivent être prioritaires.

- La notion de marché est très importante. Il est donc indispensable que les services de l'Etat puissent fournir des statistiques récentes et précises sur les potentialités du pays en richesses minérales, en production agricoles et sur les importations.

- une banque de projets retenus doit être élaborée, distribuée et commentée aux promoteurs du pays. Une action d'information doit aussi être orientée vers les chambres industrielles d'autres pays et vers les bureaux extérieurs de l'ONUDI et autre institutions appropriées.

- L'OPEN doit avoir les moyens nécessaires pour prendre en charge la réalisation et le suivi des projets.

- les entreprises doivent bénéficier d'avantages fiscaux plus avantageux suivant l'ordre de priorité ci-après :

- les entreprises qui travaillent pour l'exportation;
- les entreprises qui fabriquent des produits de substitution aux importations;

- Il est important de créer des ateliers d'entretien et réparation des équipements industriels et agricoles partout où le besoin se fait sentir. Préalablement, une étude détaillée doit être entreprise pour définir les besoins d'ateliers à créer et ceux à moderniser.

- simplification des conditions d'études de projets d'acquisition de crédits et des entreprises à privatiser ;

- poursuite de l'effort en matière d'infrastructures industrielles : énergie, eau, institutions bancaires, etc...

- encouragement à la participation de partenaires étrangers par un apport de technologie et de capitaux ;

- renforcement de l'esprit et de la capacité de recherche de technologies nouvelles et de produits nouveaux adaptés aux conditions locales (prix, qualités, etc...) Pour cela, il est conseillé de créer un bureau d'études techniques pour accueillir les innovations, aider les promoteurs à mettre en forme leurs idées, à étudier le produit au stade de la conception, de l'établissement du plan et du calcul du prix prévisionnel. Les assister aussi dans la recherche d'antériorité de brevet et ensuite à réaliser le produit en sous traitance ou dans un atelier spécialement équipé pour ce genre de travaux par l'OPEN.

Pour encourager l'esprit d'innovation, il est nécessaire que l'Etat apporte une assistance financière. Cette assistance serait remboursée si le produit pénètre convenablement sur le marché.

Une autre motivation à envisager est celle de créer, au niveau national des prix à l'innovation.

- Assouplissement et simplification des procédures administratives liées à la promotion des industries.

IV/- CONCLUSIONS :

Compte tenu des mesures préconisées en matière de réhabilitation et de promotion des PME, la commission recommande:

- la promotion d'industriels professionnels compétents, dynamiques et conscients de leur responsabilité nationale,
- aux entrepreneurs de s'organiser sous une forme la mieux adaptée afin de participer efficacement à l'effort de développement industriel.
- A l'OPEN de poursuivre son effort dans le domaine de la promotion et de l'assistance aux PME.
- A l'ONUDI et aux autres organismes d'assistance bilatérale et multilatérale d'orienter leur assistance vers le développement industriel régional, l'étude et la réalisation de produits nouveaux et la maintenance des équipements agricoles et industriels.
- d'éviter toutes liquidations ou fermetures abusives d'unités industrielles.
- qu'un contrôle périodique de gestion soit instauré afin d'éviter les irrégularités souvent constatées.

Enfin la commission recommande :

- d'encourager l'implantation d'unités industrielles sur toute l'étendue du territoire par des mesures incitatives telles que: facilités dans l'acquisition de terrains viabilisés, taux d'intérêt bancaire de faveur, et tous autres avantages fiscaux possibles ; et que l'application de ces mesures soient examinées dans les meilleurs délais.

4 - RAPPORT DE LA COMMISSION No 4

"FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
AU NIGER"

La Commission a procédé à l'élection de son Bureau composé comme suit :

Président : M. ABDOU ISSAKA

Rapporteur : M. MOUSSA HAROUNA

Un animateur a en outre assisté le Bureau:

M. BACHIR AMADOU

Ayant écouté avec intérêt le rapport introductif présenté par Monsieur BACHIR AMADOU, elle s'est attachée à cerner le contexte et les grands axes de préoccupation relatifs au financement de l'industrie nationale. Elle a essentiellement porté son attention sur les industries de transformation de petite et moyenne dimension, compte tenu de leur vulnérabilité face aux aléas du financement.

L'analyse des problèmes et des contraintes du financement de l'industrie nationale a montré que celui-ci passe par une amélioration des revenus provenant de l'agriculture.

Les orientations et les recommandations que la Commission a formulées pour la définition d'une politique de financement clairvoyante, procèdent d'une vision de l'industrie au service de l'agriculture et soutenue par elle.

I - ANALYSE DE LA SITUATION DU FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE AU NIGER

L'industrie, bien que définie comme étant le deuxième secteur prioritaire de l'économie nationale, n'a pas obtenu un soutien financier à la mesure de la mission qui lui est assignée. Le plan quinquennal 1979-1983 lui destinait 6 % des investissements prévus pour la période alors que les réalisations s'établissaient en deçà du tiers des sommes prévues. La base industrielle demeure fragile et disparate. La contribution de l'industrie au produit intérieur brut qui est d'environ 10 % devient négligeable lorsque l'on abstrait le secteur des mines et celui de l'énergie. Si l'intervention globale au profit du secteur n'est pas satisfaisante, des nuances existent selon les catégories d'agents qui y interviennent.

1.1 LES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

Au NIGER, trois principaux agents du financement industriel peuvent être distingués.

1.- L'Etat : L'intervention de l'Etat dans le financement de l'industrie s'effectue selon trois modalités : les créations et les prises de participation, les subventions et les avantages fiscaux. L'Etat est intervenu de façon volontariste en direction des industries qui valorisent les ressources nationales, mettant ainsi en oeuvre l'un des facteurs de la recherche de l'autosuffisance de l'économie nationale.

2.- Les entrepreneurs : Les ressources propres des entrepreneurs sont limitées par leur capacité financière et leurs réticences à s'engager dans le secteur industriel. Ils occupent cependant une place importante dans le financement industriel.

3.- Le système bancaire : Le système bancaire a contribué de manière non négligeable au financement de l'industrie. Ainsi, les crédits d'investissements sont passés d'un milliard environ en 1971 à 6 milliards environ en 1982. Toutefois, la part consacrée aux industries manufacturières a connu une baisse relative dans la même période, en passant de 27 % des crédits à l'économie à 18%.

L'action de ces différents agents s'est déroulée dans un environnement peu favorable, où les problèmes et les obstacles sont multiples.

1.2 LES CONTRAINTES AU FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

Les contraintes au financement de l'industrie sont de deux ordres : des contraintes d'ordre général et des contraintes spécifiques.

1.2.1 LES CONTRAINTES D'ORDRE GENERAL

Ce sont notamment :

- l'absence d'une prise de conscience de l'intérêt et des exigences de l'industrie ;
- les difficultés liées à l'identification des projets ;
- l'absence fréquente d'une étude et d'une évaluation des projets avant leur exécution : de nombreux projets ont été condamnés à l'échec à la suite d'une appréciation hâtive et superficielle.

1.2.2 LES CONTRAINTES SPECIFIQUES

Elles tiennent essentiellement à la faiblesse et à la mauvaise affectation des ressources.

1.2.2.1 LA FAIBLESSE DES RESSOURCES

Elle provient notamment :

- de la capacité limitée de l'épargne nationale
- des insuffisances de l'intermédiation financière : insuffisance des réseaux, manque de suivi des opérations financées, rigidité des procédures etc...
- des réticences du financement par l'extérieur : les capitaux étrangers sont réticents à financer les industries de transformation qui présentent, à leurs yeux, de moindres perspectives de profit.

1.2.2.2 L'UTILISATION DES RESSOURCES

Elle présente les caractéristiques suivantes :

- les ressources disponibles sont davantage orientées vers les secteurs immédiatement rentables (négoce, spéculation, etc...);
- les unités industrielles connaissent de sérieux problèmes de

gestion.

Pour pallier ces insuffisances et promouvoir une saine politique de financement de l'industrie nationale, certaines orientations doivent être imprimées aux comportements des protagonistes du financement industriels.

II - ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE NATIONALE

Les problèmes évoqués ci-dessus sont certes des facteurs contraignants mais ils n'excluent nullement la possibilité de la détermination d'un système industriel compatible avec la capacité financière du pays, dès lors que l'intervention des principaux agents du financement industriel est améliorée.

- Au niveau de l'Etat, la priorité accordée à l'industrie dans le cadre du développement économique et social du pays doit se traduire dans les moyens financiers qu'il accorde à celle-ci. Des mesures incitatives sont nécessaires au plan fiscal, monétaire et budgétaire. L'Etat doit en outre renforcer les mesures d'accompagnement au développement industriel, notamment par une dynamisation des organismes d'intervention en faveur des petites et moyennes industries et par une incitation à la recherche-développement.

- le système bancaire doit renforcer ses structures d'intervention;
- les possibilités qu'offrent les organismes de financement extérieur doivent être exploitées au mieux, sans pour autant perdre de vue les objectifs de la politique nationale d'industrialisation.

III - RECOMMANDATIONS

En regard des contraintes de financement de l'industrie nigérienne et des orientations avancées ci-dessus, les réflexions de la Commission ont débouché sur les recommandations suivantes :

- Sur l'environnement favorable au financement de l'industrialisation

1.- l'effort pour le développement de l'agriculture doit être poursuivi afin que celle-ci puisse fournir à l'industrie les ressources, les possibilités d'approvisionnement et les débouchés dont elle a besoin.

2.- une vaste sensibilisation en vue de la reconversion des mentalités doit être entreprise à tous les niveaux afin d'éveiller chez les nigériens le sens de l'investissement productif et de restaurer la confiance des entrepreneurs envers l'industrie.

3.- l'Etat doit adopter une politique monétaire et fiscale propre à favoriser l'orientation des investissements vers

l'industrie et plus spécialement celle qui valorise la production agricole.

SUR LA CONCEPTION DES PROJETS INDUSTRIELS

4.- les structures chargées de l'encadrement et de l'étude des dossiers doivent être renforcées à tous les niveaux et ceci afin d'éviter le gaspillage des ressources et les déviations par rapport aux objectifs de la politique industrielle.

5.- la création de bureaux d'études par des nationaux peut ajouter à la rigueur qui doit présider à l'élaboration des dossiers soumis au financement.

SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE

6.- la répartition des ressources financières entre les différents secteurs de l'économie nationale doit constamment refléter l'échelle des priorités définie dans le cadre du développement économique et social du pays.

7.- Une politique d'ajustement doit être mise en oeuvre pour rétablir la correspondance qui doit exister entre les différents secteurs d'investissements.

8.- l'efficacité de l'intermédiation financière doit être accrue en vue d'une meilleure mobilisation et d'une meilleure affectation de l'épargne nationale.

9.- la création d'institutions spécialisées dans le crédit industriel et le renforcement des moyens financiers des organismes d'intervention en faveur des petites et moyennes industries sont nécessaires à la facilitation du financement industriel.

SUR LA GESTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

10.- des mesures incitatives doivent être prises par l'Etat pour favoriser le financement de la recherche-développement, du marketing, etc...

11.- les promoteurs et les gestionnaires doivent bénéficier d'une sensibilisation aux problèmes de gestion, à travers des séminaires, des ateliers, etc...

5 - RAPPORT DE LA COMMISSION No 5
"FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE AU NIGER"

La Commission a procédé à l'élection de son Bureau composé comme suit:

Président - M. ISSOUFOU ASSOUMANE
Rapporteur - Mme. SANDA MOURZANATOU
Un animateur a en outre assisté le Bureau:
M. BACHIR ABDOU

Résumé des débats:

TITRE I FORMATION PROFESSIONNELLE

Introduction

La formation des hommes dans tout pays est un élément déterminant de développement économique et social. Les besoins en cadres compétents dans la vie économique de notre pays sont loin d'être satisfaits dans ce domaine.

En effet, au Niger les cadres techniques compétents susceptibles de faire face aux impératifs de développement industriel sont rares. Une planification pour satisfaire les besoins de ce secteur devient de plus en plus urgente ; par conséquent, des structures de formation professionnelle adaptées doivent être installées dans le pays.

Une politique dynamique d'harmonisation et d'adaptation de la formation professionnelle doit être accélérée à tous les niveaux.

Toute recherche de solution au problème de la formation professionnelle doit prendre en considération le mécanisme de la mutation industrielle, le dialogue entre les partenaires sociaux allant de l'Etat aux industriels pour une bonne politique de la formation professionnelle, de l'emploi et du développement technologique.

I Analyse de la situation actuelle

Au Niger, l'Etat est le principal promoteur des centres de formation professionnelle en vue de promouvoir non seulement ses propres besoins, mais aussi ceux des entreprises privées.

Mais en plus de l'effort de l'Etat, il faut souligner les efforts de certaines entreprises qui ont leurs centres de formation professionnelle pour satisfaire leurs propres besoins. Sans être exhaustif, nous pouvons citer les centres suivants, dans le cadre de la contribution de l'Etat :

-Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP) dont le cycle de formation étalé sur trois ans est destiné aux jeunes nigériens âgés d'an moins seize ans titulaires du CFEPD.

Les spécialités dispensées dans ce centre sont:

- Mécanique-auto
- Mécanique générale
- Electricité industrielle
- Construction métallique
- Maçonnerie

- Centre technique de Kalmharo dont la formation s'étale aussi sur trois ans pour les titulaires du CFEPD, les spécialités dispensées étant les suivantes:

- Electricité
- Mécanique
- Construction métallique

Pour tous ces centres de formation, le recrutement se fait sur concours.

- L'Ecole des Mines de l'AIR (EMAIR) accueille les jeunes nigériens titulaires du BEPC sur orientation.

Elle admet aussi sur concours professionnel, les agents travaillant dans le domaine de l'industrie. La formation dans cette école est étalée sur quatre ans.

- Centre de Formation aux Techniques des Transports Routiers qui a pour objectifs principaux la formation des conducteurs routiers et la formation des moniteurs nigériens appelés à prendre la relève des expatriés dans le domaine des transports. Six semaines sont consacrées à la formation des conducteurs et deux semaines servent à l'évaluation du Stage.

La contribution des entreprises industrielles dans le domaine de la formation professionnelle:

- Centre de formation professionnelle de la SNTN.

Pour satisfaire à ses besoins propres en mécaniciens, la SNTN a créé en son sein un centre de formation professionnelle. Le recrutement se fait parmi les jeunes gens titulaires du BEPC après un test de sélection. La formation dure trois mois dans les ateliers de la société.

- Le CMEE (Centre de Métier de l'Eau et l'Electricité) de la NIGELEC. Ce centre de formation professionnelle recrute à partir du BEPC ou sur orientation par la Commission Nationale d'Orientation. Il forme des Electriciens, des mécaniciens et des plombiers. Il dispense aussi la formation pour le compte de la SONICHAR. Le temps de l'enseignement est variable, il assure aussi le perfectionnement des agents de la NIGELEC.

Malgré les initiatives annoncées de part et d'autre, il n'en reste pas moins qu'elles demeurent insignifiantes pour satisfaire les besoins industriels.

Pour la formation technique supérieure, le Niger est obligé de s'adresser aux écoles étrangères pour satisfaire ses

besoins.

Il est important de souligner la participation des entreprises à la formation professionnelle par le versement au trésor public d'un pourcentage sur la masse salariale (1 %) en guise de la taxe d'apprentissage.

La Commission rappelle pour mémoire, les missions assignées à la Direction de la Formation Professionnelle créée par décret NO 81-55/PCMS/MFP/T du 12 Mars 1981, qui sont les suivantes :

- Etude et évaluation du système de formation en vue de l'adapter aux besoins de l'emploi ;
- Gestion et coordination des activités de formation, de recyclage et de perfectionnement professionnels ;
- Promotion et assistance technique et pédagogique des centres de formation ainsi que la formation des formateurs ;
- Définition du cadre juridique et institutionnel de la formation professionnelle ;
- Compte tenu de l'insuffisance de moyens institutionnels ;
- Compte tenu de l'insuffisance de statistiques fiables sur l'emploi et son évolution, ainsi que sur les disponibilités en ressources humaines, obstacle majeur à la définition d'une véritable politique de formation professionnelle ;

Compte tenu de la nécessité d'une politique de formation axée sur un développement industriel judicieux ;

- Vu l'insuffisance des moyens en matière de formation professionnelle ;
- Compte tenu de la nécessité d'une meilleure utilisation des ressources humaines ;
- Compte tenu de la nécessité de la nigérisation des cadres à tous les niveaux ;
- Compte tenu de la pénurie en formateurs dans le domaine industriel ;
- Vu le manque d'harmonisation des actions des centres de formation professionnelle.

TITRE II LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION RECOMMANDE :

- 1) La définition d'une politique nationale de formation professionnelle et d'emploi ;
- 2) L'étude et la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant à la Direction de la Formation professionnelle d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés ;
- 3) De doter cette direction des moyens matériels et humains lui permettant l'actualisation et la maîtrise permanentes ;
- 4) La redynamisation et le renforcement des capacités de l'OPEN et les institutions de formation professionnelle en moyens techniques et financiers afin d'assister les entreprises à s'organiser pour une meilleure utilisation

- des ressources humaines et de leur redéploiement ;
- une orientation scolaire judicieuse ;
- 5) - que l'OPEN, en liaison avec les institutions bancaires et l'UNC, envisage d'organiser les demandeurs d'emploi en vue de créer des coopératives industrielles ;
 - 6) L'obligation aux employeurs d'établir un plan de formation et de nigérisation des cadres ;
 - 7) Le renforcement de la formation sur le tas ;
 - 8) L'harmonisation des action des centres de formation professionnel .

TITRE III DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

INTRODUCTION

Depuis que le monde existe, l'homme a toujours cherché à minimiser l'effort physique fourni tout en améliorant le rendement de son travail ainsi que la qualité du produit résultant.

C'est ce qui explique les différentes inventions au cours des siècles, de la pierre taillée aux engins modernes les plus sophistiqués.

Cependant, les recherches qui génèrent ce progrès technique et industriel tributaire du développement économique requièrent des moyens financiers de plus en plus importants, parfois hors de la portée d'une seule entreprise et même d'un seul pays.

C'est pourquoi, de plus en plus, l'on se préoccupe sur le plan tant national qu'international, des problèmes de transfert de technologie des pays ou des entreprises plus développés à ceux moins avancés.

L'objet de notre réflexion est d'examiner les voies et moyens de promouvoir et de développer les compétences industrielles devant servir à une meilleure maîtrise de transfert de technologie.

A cet effet, il convient de rappeler qu'avant l'époque coloniale, la population nigérienne résolvait certains de ses problèmes cruciaux par la création de ses propres techniques. Elle tissait ses habits, ses nattes, exploitait du sel gemme, fondait certains métaux pour la fabrication des couteaux, des flèches, des houes, des lances et des hâches, traitait les peaux d'animaux par ses propres moyens, soignait ses malades avec des plantes médicinales, fabriquait ses boissons etc... Mais ces techniques, faute de moyens de communication et surtout des connaissances nécessaires n'ont pu ni évoluer ni s'enrichir d'autres éléments étrangers. En plus l'avènement de l'autorité coloniale y a porté un coup de grâce tant on connaît le mépris dont faisait l'objet tout le patrimoine technique socio-culturel autochtone.

Dès lors, les pratiques traditionnelles durent être abandonnées aux seuls vieillards conservateurs qui, du reste, n'avaient rien à gagner dans la nouvelle société qui se créait.

Après l'indépendance, pour plusieurs raisons, la technologie autochtone a été influencée par l'invasion de plusieurs produits industriels à bon marché.

Néanmoins, la sensibilisation politique a beaucoup contribué au changement des mentalités. Quelques actions complètes sont menées pour la revalorisation des techniques locales.

Nous citerons le cas de la médecine traditionnelle et d'autres activités de conservation et d'amélioration des techniques traditionnelles conduites par l'Université de Niamey, le Musée National et le CRDTO. Il faut ajouter à cela que d'autres initiatives se poursuivent dans divers domaines et ont besoin d'être suivies et encouragées.

I Analyse de la situation actuelle

La situation actuelle est caractérisée par l'implantation sur l'ensemble du territoire national d'industries modernes dont une liste non exhaustive est donnée ci-dessous :

Industries alimentaires

- Riz du Niger
- Braniger Niamey
- Braniger Maradi
- Conconiger
- OLANI
- Ferme Avicole de KOLLO - SONAL
- Ferme Nouvelle
- SONIA
- SONICO
- SICONIGER
- SOTRAMIL
- Boulangeries (25)
- Glace hydrique

Industries Textiles

- SONITEXTIL
- C F D T
- SONIFAC

Industries du Cuir

- BATA
- SONITAN

Industries Chimiques et parachimiques

- Niger-Peinture
- BELZAC
- S.P.C.N.
- SOGANI
- O.N.P.P.C
- Wonder-Niger
- UNIMO
- Poly-Niger
- S.N.A

Industries de matériaux de construction

- S.N.C
- SONICHAUX
- C.C.M.N
- Niger-Briques
- Sonibrique
- SONICERAM

Industries de Transformation de papiers

- SOPAC
- I.N.N
- Imprimerie Albarka
- " des Arts graphiques
- " Debenest Pierre
- " Niger-Typeo
- " Rapide du Niger
- " Individuelles diverses

Industries métalliques

- NIGERAL
- FABMETAL
- UCOMA
- C. DERMA
- ACREMA
- SNAR
- METAL NIGER
- ONERSOL
- OPP
- GMN

- Vu que l'acquisition des compétences industrielles requiert un ensemble de moyens humains, techniques et financiers qui doit se traduire par la maîtrise des processus de conception de projets industriels, de méthodes de travail, de production, de modes d'approvisionnement et de ventes ;
- Compte tenu de la nécessité de créer une capacité de recherche de développement ;
- Vu que, au delà des qualités de procédés des équipements et de leur combinaison, la réussite du transfert sera fonction de la capacité qu'auront les hommes du pays de conduire le fonctionnement, la maintenance et le développement des unités industrielles ;

La Commission recommande :

- Identification et évaluation des besoins technologiques et leur financement ;
- Définition des priorités en matière de développement technologique et leur financement ;
- Renforcement de la coopération entre les institutions de recherche et les industries ;
- donner priorité à l'enseignement technique et scientifique ; création d'une institution de coordination des activités en matière technologique et de valorisation du patrimoine technologique ;
- intensification du processus de la formation des homologues ;
- accentuation de la formation des stagiaires moyennant des bourses à l'étranger, des séminaires et stages de perfectionnement ;
- planification pour l'acquisition à court, moyen et long terme des technologies adaptées.

IV - ANNEXES

A N N E X E 1 : INTERVENTION DU SECRETARIAT DE L'ONUDI
A PROPOS DES OBJECTIFS DE LA DECENNIE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR
L'AFRIQUE PRONONCEE PAR Mr. D.E. GHOZALI
CHEF DE LA DELEGATION DE L'ONUDI

- Monsieur le Ministre
- Messieurs les Ambassadeurs
- Messieurs les Séminaristes
- Mesdames et Messieurs

Je voudrais, pour commencer, vous présenter les salutations de Mr. D. SIAZON, Directeur Général de l'ONUDI. Il m'a chargé de vous adresser ses meilleurs voeux pour le succès de ce séminaire sur la stratégie industrielle organisé par le Gouvernement de la République du NIGER en coopération avec l'ONUDI, dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

C'est en Avril 1980, et pour faire face aux graves difficultés économiques de la plupart des Pays Africains, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont adopté le plan d'action de LAGOS.

En adoptant ce plan, ils ont reconnu la nécessité de prendre d'urgence des mesures destinées à assurer à notre continent la réalisation d'un développement et d'une croissance économique accélérées.

Eu égard au rôle central que l'industrialisation est appelée à jouer dans le développement économique des Pays Africains, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ont classé l'industrialisation au deuxième rang de l'ordre de priorité immédiatement après l'autosuffisance alimentaire.

Cette priorité élevée assignée au développement industriel ressort clairement du plan de LAGOS qui affirme notamment ce qui suit: "l'industrialisation du continent africain en général et de chaque Etat Membre en particulier constitue une option fondamentale dans l'action globale destinée à sortir l'Afrique du sous-développement et de la dépendance économique. Le développement économique et social intégré du continent africain exige la création d'une industrie dans chaque Etat Membre conçue dans l'intérêt du pays et destinée à se renforcer dans le cadre d'une complémentarité d'action au niveau de la sous-région et de la région".

C'est pour traduire en actes concrets les objectifs de développement définis dans le plan de LAGOS que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont proclamé les Années 1980 décennie de développement industriel de l'Afrique. Ils ont ainsi donné un appui sans réserve à la résolution adoptée par la troisième conférence générale de l'ONUDI qui recommandait à l'Assemblée Générale des Nations Unies de proclamer la décennie en vue d'attirer davantage l'attention sur l'industrialisation de notre continent et de mobiliser à cette fin la volonté politique nécessaire et un appui financier et technique accru au niveau national régional et international.

Immédiatement après la proclamation de la décennie du développement industriel de l'Afrique un Comité conjoint des Secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI a été chargé de la préparation et de la mise en oeuvre d'un programme. Ce programme couvre un grand nombre de branches industrielles à développer au niveau national, sous-régional et régional. Il définit également les actions à mener au niveau des secteurs de soutien tels que les matières premières, la formation, la technologie, le financement, l'énergie, les transports et communications, etc...

La mise en oeuvre du programme de la décennie qui sera présentée de façon plus détaillée au cours du séminaire est divisée en deux (2) phases :
La phase préparatoire (1982-1984) et la phase d'exécution (1985-1990).

Au cours de la phase préparatoire, l'accent a été mis sur la mise en place de comités de coordination nationaux, sur la promotion de la coopération industrielle au niveau sous-régional et sur la popularisation de la décennie à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain.

Au cours de la phase d'exécution, l'accent sera mis sur la préparation d'études de pré-investissement pour la réalisation de projets dans les secteurs stratégiques et dans les secteurs de soutien ainsi que sur la réalisation de programmes d'assistance technique.

La décennie du développement industriel de l'Afrique est donc entrée dans sa phase d'exécution cette année et la Conférence de l'ONUDI qui s'est tenue à VIENNE en Août 1984 a adopté une résolution qui demande à tous les pays africains d'intensifier leurs efforts pour l'exécution des actions prioritaires définies dans le programme.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la tenue de ce séminaire dont l'objet sera d'examiner en détail les conditions d'une mise en oeuvre d'une stratégie de développement industriel au NIGER basée sur la valorisation des ressources nationales et sur la satisfaction des besoins de base de la population.

Les travaux de ce séminaire devront donc nous permettre d'identifier les secteurs industriels prioritaires et de proposer aux Autorités du Pays un ensemble de politiques et de mesures incitatives et de soutien pour créer un environnement et des conditions favorables à un développement industriel accéléré.

L'ONUDI remercie le Gouvernement de la République du NIGER de l'avoir invité à apporter sa contribution au processus de réflexion. Elle réaffirme sa disponibilité à participer, dans la mesure de ses moyens, à la mise en oeuvre des recommandations issues de ce séminaire.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes...

Je vous adresse à tous mes meilleurs voeux pour le succès de vos travaux et vous remercie de m'avoir prêté votre attention.

A N N E X E 2 : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST (CEAO) SUR LA COOPERATION
INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION
PRONONCEE PAR Mr. MAINA ARI KIRGAM,
DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL .

- Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports,
- Messieurs les Ministres
- Excellences, Messieurs les Ambassadeurs
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales
- Mesdames et Messieurs les participants,

Vous me permettez tout d'abord, au nom des instances supérieures de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et de son Secrétariat Général, d'exprimer par ma voix la grande satisfaction et les vifs remerciements de notre Secrétariat Général au Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports et à travers lui au Gouvernement nigérien pour l'invitation qui lui a été adressée pour participer à cet important séminaire national sur la définition d'une stratégie de développement industriel. Cette invitation marque s'il en est besoin l'importance que le gouvernement nigérien attache à la coopération africaine en général et à celle entreprise dans la CEAO en particulier.

La brillante victoire remportée à l'O.U.A est une marque de confiance de l'Afrique toute entière à la politique africaine du Niger sous la direction éclairée de son Excellence le Général de Brigade SEYNI KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, chef de l'Etat.

Permettez moi, aussi Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports, de vous demander de bien vouloir accepter d'être notre porte parole auprès du gouvernement et du peuple nigériens pour l'accueil si chaleureux et l'hospitalité toute africaine réservés à notre délégation en arrivant dans cette capitale.

Enfin, quoi de plus naturel pour moi-même, nigérien d'exprimer en tant que tel la joie et la fierté que je ressens en contribuant à cette importante réflexion nationale.

La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) est l'expression même de la nécessité d'une coopération sous-régionale, notamment industrielle, dans le processus de développement national des Etats membres.

L'expérience de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UNDEAO) a démontré que la coopération dans le seul secteur des échanges Commerciaux ne pouvait assurer la promotion des industries nationales par le seul jeu de la baisse des barrières douanières. Il en est résulté que les effets attendus sur la promotion industrielle nécessitent une coopération globale impliquant les échanges et la production.

Ainsi est née en 1973, la Communauté Economique de

l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui a succédé à l'UDEAO avec pour objectif l'intégration Economique de ses Etats membres, à travers une coopération globale.

Le traité créant la CEAO et notamment le protocole annexe concernant la coopération industrielle mettent l'accent sur les domaines suivants :

- l'agro-industrie
- les Mines
- l'énergie
- la recherche scientifique et technique
- les transports et Communications.

Ils recommandent notamment :

- la création de grandes industries communautaires pour l'exportation vers les pays tiers
- l'harmonisation des codes des investissements des Etats membres
- l'élaboration d'un programme communautaire d'intégration industrielle
- la répartition harmonieuse des investissements communautaires en donnant la priorité aux pays les moins développés pour l'implantation des unités industrielles.

A l'examen des dix années d'expériences de la CEAO nous constatons :

1) que la CEAO a aisément adopté la réalisation d'institutions communautaires pour former les cadres nécessaires à la mise en valeur de nos ressources notamment dans les domaines des mines, de l'énergie, du textile, de la pêche et de la gestion.

2) A travers ses différentes instances : conférence des chefs d'Etat, Conseil des Ministres, Comité d'experts et à travers les séminaires et rencontres de toute sorte qu'elle a organisés, la CEAO a constitué un cadre privilégié de réflexions intenses

- sur la coopération industrielle, ses obstacles, sa nécessité, ses exigences ; sur les différences et les similitudes des Etats membres dans la recherche de leur développement industriel
- sur les exigences politiques d'une véritable coopération industrielle etc...

En un mot, elle a pu jouer le rôle de forum d'échange d'expériences de développement.

3) Tout en ne perdant pas de vue les projets de création

- d'une société de fabrique de wagon
- d'une société communautaire de pêche

la CEAO n'a pas réussi la mise en place d'entreprises communautaires, ni dans les industries d'exportation ni dans les industries d'import-substitution

Tout en qualifiant de positive l'ensemble des acquis des dix (10) années de coopération à travers notre communauté, force est

de constater modestement que les résultats dans les domaines de la coopération industrielle restent, eu égard à la production industrielle, en deça des expériences originelles.

Quant au fond, les difficultés constatées dans la coopération industrielle communautaire sont les reflets de celles rencontrées dans les Etats.

En effet après vingt cinq (25) années d'indépendance, on constate modestement que, malgré les volontés exprimées, les développements industriels des Etats sont également en deça des espérances : l'essentiel des grandes industries est au main des multinationales tandis que les petites et moyennes industries (PMI), presque toutes basées sur l'import-substitution, n'atteignent pas leur objectif et périssent rapidement sous le poids des difficultés d'approvisionnement, de gestion et d'entretien.

Il semble que le suivi des PMI est rendue difficile par l'absence d'un tissu industriel devant faciliter leur entretien. Cela pose des problèmes de choix technologiques et de choix d'investissements pour une allocation optimale des ressources financières maigres. Le débat est donc de taille.

Ce débat sur la stratégie de développement industrielle arrive donc à point nommé.

Le Niger qui depuis quelques années déjà a étendu ce type de séminaire dans tous les secteurs prioritaires de développement, pourrait faire bénéficier de son expérience d'autres pays amis, de même que ceux-ci peuvent lui apporter leur contribution. La participation à ce séminaire de délégués de plusieurs pays (notamment de l'Afrique de l'Ouest) est la manifestation d'une telle symbiose.

Cette symbiose est justement l'aspect communautaire d'un tel séminaire, que la CEAO salue et encourage parcequ'il contribue également à la réflexion sur la coopération sous-régionale. Notre participation est donc la marque, non seulement de notre solidarité au gouvernement et au peuple nigériens, mais également d'un intérêt communautaire à mettre ensemble nos expériences pour rechercher nos voies de développement économique pour l'élévation du niveau de vie de nos populations.

C'est avec cette note d'espoir, Monsieur le Ministre, que je souhaite plein succès au séminaire sur la stratégie du développement industriel au Niger.

Vive le Niger

Vive la C.E.A.O

Vive la coopération africaine et internationale.

Annexe 3 : Discours d'ouverture prononcé
par S.E. Amadou Nouhou, Ministre
du Commerce de l'Industrie et
des Transports.

- Messieurs les Ministres
- Messieurs les Ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les Séminaristes
- Chers Invités

Permettez moi tout d'abord de vous adresser, au nom du Conseil Militaire Suprême (CMS) et du Gouvernement, nos vifs remerciements pour avoir accepté d'honorer de votre présence la cérémonie d'ouverture de ce séminaire consacré à la "définition d'une stratégie de développement industriel". J'y vois la marque de l'intérêt que chacun de vous accorde à l'industrialisation. J'y vois également la juste mesure que vous prenez tous du rôle de l'industrie dans le développement de notre pays.

En effet, l'industrie est manifestement un instrument dynamique de croissance indispensable à tout développement économique. Comme vous le savez, l'industrialisation permet non seulement de tirer le meilleur parti des ressources disponibles par leur transformation, mais également de créer des emplois et de générer un revenu supplémentaire pour l'ensemble des opérateurs économiques.

Au NIGER, l'industrialisation doit être un moyen permettant d'atteindre l'autosuffisance alimentaire préconisée par le Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat, Son Excellence, le Général de Brigade SEYNI KOUNTCHE. Dans cette optique, nos efforts tendent à privilégier la transformation des ressources locales. Aussi nos différents plans et programmes de développement économique et social se sont toujours articulés autour de deux axes à savoir :

- la création d'industries de valorisation de ressources locales, celles du secteur rural notamment ;
- la mise en place d'industries d'import-substitution.

Le premier axe permet de créer la valeur ajoutée nécessaire pour améliorer le niveau de vie des producteurs tout en engendrant la création de nouveaux emplois ; le second vise à réaliser un équilibre de la balance des paiements et une économie de devises tout en améliorant la situation de l'emploi et le niveau du Produit Intérieur Brut (PIB).

Pour mettre en oeuvre cette politique, plusieurs dispositions ont été prises, notamment :

- 1° - le Code des Investissements dont la mise en place répond à un souci de favoriser les investissements dans le secteur industriel et les dispositions particulières de la Loi 74-19 du 11 Mars 1974 en faveur de l'entreprise nigérienne ;
- 2° - la création et le renforcement de la Banque de Développement de la République du Niger (BDRN) dont la mission première est de promouvoir le développement de Petites et

Moyennes Entreprises et Industries (PME/I) ;

Malgré ces mesures, notre choix s'est heurté à des obstacles et n'a donc pas conduit aux résultats escomptés (11 % seulement du PIB est généré par le secteur industriel en 1984, et 9173 emplois créés après 24 ans d'industrialisation).

Parmi les obstacles, il y a la conjoncture économique internationale qui a soumis notre économie à une dure épreuve ; il y a aussi notre situation géographique de pays enclavé ; il y a enfin tous les autres maux qui affectent durement les économies de nos pays en développement : le manque de moyens financiers, l'absence d'une capacité technologique, l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée, l'étroitesse du marché, l'inadaptation des unités mises en place etc...

Mes récentes visites dans les unités industrielles de NIAMEY m'ont permis d'évaluer ces obstacles et difficultés. C'est pourquoi, au terme de ces contacts, j'ai été davantage convaincu que le moment est venu pour nous de mettre en place une stratégie industrielle plus appropriée tenant compte de nos faiblesses mais aussi de nos atouts.

Il est en effet préoccupant de constater que la plupart de nos unités industrielles sont exposées à des difficultés menaçant leur existence même. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- la mévente engendrée par le manque de compétitivité et la concurrence ;
- les problèmes de gestion dans certaines unités industrielles ;
- les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Comme vous le savez, au NIGER, les principales ressources sujettes à transformation sont celles provenant du secteur rural qui malheureusement se trouve être le plus durement affecté par la sécheresse. Cela nous a amené à fermer deux des trois huileries dont dispose notre Pays. Cela explique aussi la situation difficile dans laquelle la SOTRAMIL se trouve plongée depuis longtemps.

Face à cette situation, le Conseil Militaire Suprême et le Gouvernement se sont engagés à mettre en oeuvre de nouveaux moyens susceptibles de renforcer d'avantage le tissu industriel de notre Pays. C'est ainsi que :

1°- le Centre National de Perfectionnement en Gestion (CNPG) est mis en place aux fins de renforcer les compétences des cadres à la gestion ;

2°- la révision du Code des Investissements est envisagée pour répondre aux préoccupations des industriels relatives aux contraintes nées de la fiscalité industrielle et au passage jugé trop brutal du régime privilégié au régime de droit commun ;

3°- la révision du système des prix est en cours dans le sens

d'un assouplissement des dispositions;

4°- la réforme fiscale est amorcée par la mise en vigueur très prochaines (Janvier) du système de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;

5°- le renforcement du tissu bancaire ouvrant de nouvelles perspectives d'investissement dans le secteur industriel.

Au delà de toutes ces dispositions je rappellerai également d'autres possibilités offertes aux industriels, notamment le régime privilégié de la CEAO (Régime TCR) et la libre circulation des produits industriels dans les Etats membres de la Communauté.

Vous le devinez, toutes ces mesures tendent à soulager notre industrie et à lui permettre de répondre aux grands espoirs que nous plaçons en elle.

Cependant, d'autres solutions restent à trouver si nous voulons faire de notre jeune industrie le cheval de bataille de notre économie. C'est justement la raison et le sens de l'organisation du présent séminaire.

- MESSIEURS les Séminaristes

Cinq jours durant vous aurez à débattre des thèmes suivants :

1°- Ensemble des obstacles et des atouts dans le développement industriel du NIGER ;

2°- Réhabilitation, réorganisation de l'ensemble du secteur et promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;

3°- les perspectives économiques et opportunités d'investissement dans le domaine industriel ;

4°- le financement du développement industriel ;

5°- la formation professionnelle et le transfert de technique.

Ces thèmes, bien que diversifiés n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, quand il s'agit de circonscrire toutes nos préoccupations. C'est pourquoi, je fais appel à votre expérience d'industriels, de distributeurs, de financiers et d'administrateurs avertis et soucieux du développement économique et social de notre Pays pour qu'aucun aspect de l'industrialisation n'échappe à votre bienveillante attention.

Je voudrais, avant de terminer, remercier encore une fois nos invités des Pays Frères et des Organisations Africaines CEAO et OAPI notamment qui, par leur présence parmi nous, ont tenu à nous témoigner leur solidarité authentiquement africaine et à nous apporter en même temps leur contribution.

Enfin, je me réjouis de compter parmi nous les Représentants de l'ONUDI, cette institution dont la contribution au développement industriel de nos Pays a toujours répondu à nos attentes. Le séminaire qui nous regroupe aujourd'hui en est une preuve éclatante. Je leur demanderai donc d'être notre interprète auprès du Directeur Général de l'ONUDI pour lui transmettre nos sincères remerciements. C'est assurément pour nous une opportune occasion pour saluer sa transformation en institution spécialisée de l'ONU. C'est là, à notre sens, le couronnement d'une oeuvre bien accomplie.

- Messieurs les Ministres
- Messieurs les Ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les Séminaristes
- Chers Invités

tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le séminaire sur la définition d'une stratégie de développement industriel au NIGER.

Je vous remercie.

Annexe 4 : Motion d'encouragement à la
Chambre de Commerce, d'Agriculture,
d'Industrie et d'Artisanat, lue par
M. Foukori Ibrahim rapporteur du Séminaire

MOTION D'ENCOURAGEMENT A LA CHAMBRE DE
COMMERCE, D'AGRICULTURE, D'INDUSTRIE
ET D'ARTISANAT

Les participants au séminaire national sur la "définition d'une stratégie de développement industriel au NIGER" tenu à NIAMEY du 28 OCTOBRE au 2 NOVEMBRE 1985 saluent la tenue du 25 au 26 OCTOBRE 1985 des premières Journées Consulaires de Réflexion sur l'Industrie Nigérienne ainsi que la première exposition du 1er au 3 Novembre 1985 des produits industriels du NIGER, organisés par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du NIGER. Ils saisissent cette occasion pour encourager les opérateurs économiques nigériens et leur Chambre Consulaire dans cette voie de dynamisation de l'industrie nigérienne.

FAIT A NIAMEY, le 2 NOVEMBRE 1985

LE SEMINAIRE

Annexe 5 : Motion de remerciement lue par
Madame NEGRAM KETEVI Direction de la
Planification, division développement industriel
- TOGO -

MOTION DE REMERCIEMENT

Les représentants de la République Populaire du Bénin, de la République de Côte-d'Ivoire, de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République Togolaise, de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Au Séminaire National sur la "définition d'une stratégie de développement industriel au NIGER" tenu à NIAMEY du 28 Octobre au 2 Novembre 1985, adressent à son Excellence le Général de Brigade SEYNI KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au Peuple du NIGER leur vif remerciement et leur profonde gratitude pour l'accueil chaleureux emprunt des marques d'hospitalité toute africaine dont ils ont été l'objet pendant leur séjour dans la capitale nigérienne.

Ils saisissent cette occasion pour saluer l'initiative nigérienne d'associer à cette réflexion nationale sur des problèmes aussi fondamentaux que ceux du développement industriel, les pays africains, frères et amis, qui, somme toute ont les mêmes préoccupations dans le domaine.

FAIT A NIAMEY LE 2 NOVEMBRE 1985

Annexe 6 : Discours de clôture prononcé par
S.E. Amadou Nouhou, Ministre du Commerce, de
l'Industrie et des Transports.

- Messieurs les Ministres
- Messieurs les Ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les Séminaristes
- Chers Invités

Nous voilà au terme du séminaire consacré à la "Définition d'une stratégie de développement industriel".

Tout comme à l'ouverture vous avez bien voulu, par votre présence à cette cérémonie de clôture, marquer l'importance et l'espoir que nous plaçons tous au rôle de l'industrie dans le développement économique et social de notre pays. Soyez-en vivement remerciés.

Messieurs les Séminaristes

Cinq jours durant vous avez, en industriels, distributeurs, financiers et administrateurs avertis, débattu âprement et avec la plus grande conviction des sujets combien délicats et complexes dont :

- l'ensemble des obstacles et atouts dans le développement industriel du NIGER ;
 - la formation professionnelle et le développement technologique ;
 - le financement du développement industriel ...
- pour ne citer que ceux là.

S'il est vrai que vous avez eu à travailler parfois tard la nuit, il n'est pas moins vrai que le résultat auquel vous avez abouti est éloquent et à la hauteur du sacrifice consenti.

Ce séminaire aurait, ainsi, constitué un cadre privilégié de recherche d'une solution aux problèmes de développement industriel de notre pays.

Je reste convaincu que le fruit de vos réflexions aura, non seulement posé tous les diagnostics, mais aussi et surtout prescrit la thérapeutique nécessaire pour guérir et redynamiser notre jeune industrie.

Aussi, tous ensemble, nous nous devons de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations issues de ce séminaire. Cette tâche sera d'autant plus aisée que nous aurons instauré, entre nous, un climat de concertation, de franche collaboration et de compréhension mutuelle.

Avant de terminer, je voudrais remercier, encore une fois de plus, nos invités des pays frères et des organisations régionales, africaines et internationales, ici présents et leur contribution combien appréciable à notre séminaire.

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes

Chers Invités

Ce séminaire, premier du genre dans un secteur aussi important qu'est l'Industrie, s'achève et nous laisse avec un résultat satisfaisant que nous devons d'en profiter.

Tout en souhaitant à nos invités venus de l'extérieur et de l'intérieur du Pays, un bon retour dans leur famille respective, je déclare clos le Séminaire sur la Définition d'une Stratégie de Développement Industriel du NIGER".

Je vous remercie.

A N N E X E 7 - LISTE DES PARTICIPANTS

I - CONSULTANTS NATIONAUX (ANIMATEURS DES COMMISSIONS)

1°-	MM. FOUKORI IBRAHIM	MCI/T/DIA
2°-	BACHIR ABDOU	MFP/T/DFP
3°-	AMADOU MAMADOU	M.P
4°-	AMADOU BACHIR	B.C.E.A.O
5°-	RADO MOUSTAPHA	OPEN
6°-	HANOUNOU DJIBRILL	CAB/PM/CF

II - DELEGATION DE L'ONUUDI

1°-	Mr. D.E GHOZALI	Conseiller Principal Hors siège
2°-	Mr. L. SANGARE	Section de la Planification Industrielle
3°-	Mme S. PAUKER	Section des Pays les moins avancés
4°-	Mr. B. DIALLO	Section des Pays les moins avancés
5°-	Mr. E. LARESE	Consultant

III - DELEGATION DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES ET AFRICAINES ET D'AUTRES ETATS DE LA SOUS-REGION (AFRIQUE DE L'OUEST)

1°-	MM. MAINA AIR ADJI KIRGAM	C.E.A.O
2°-	JOHNSON CLAUDE	C.A.P.I
3°-	DASSI MICHEL	R.P BENIN/DG INDUSTRIE
4°-	WAGUE OUSMANE	MAURITANIE
5°-Mme	NEGRAM KETevi	DP/DI - TOGO
6°-	ASSAMOI PAUL	DO/MI - COTE-D'IVOIRE
7°-Mr.	MAMADOU WAGUE	MALI

IV - PARTICIPANTS NATIONAUX

1.	Mme DIA BRIGITTE	MCI/T
2.	MM. OUSSEINI TINNI	MCI/T
3.	MOUMOUNI HASSANE	SONIA

4.	HASSANE YACOUBA	SYNAPEMEIN
5.	MOUSSA MAIGUIZO	ISOPORTE
6.	YAOU MAIFADA	CHEF D'ANTENNE AGADEZ
7.	ZODI AMADOU	REPRESENTANT BOULANGERIE P.Y
8.	OUMAROU KALLA	SOTRAMIL ZINDER
9.	ELHADJI DAOUA SALAO	SICONIGER
10.	OLIVIER HUGUES	OPEN/ONUUDI
11.	SOULEY MOUTARI	SPEIN
12.	ALZOUMA ALBARKA MAROU	MTEP/SEM
13.	ELHADJI OUMAROU ADAKE	BOUL. MODERNE TAHOUA
14.	DJINGO ALKAMISSA	SONICHAR
15.	HABOUBACAR MAMANE	MCI/T
16.	Mlle TRETOU AFFIOUA	COPRO-NIGER
17.	MM. G. D'HAUSEN	S.P.C.N
18.	ZOUMA SALIFOU	MP/DEPP
19.	DJIBRILL TANIMOUNE	RESP. ANT. COM.DOSSO
20.	ABOUBACAR NOMA	DIRECT. ACREMA TAHOUA
21.	ZAKARI ADAMOU	CHEF ETUDES GEN.MA
22.	MM. KADRI MOUSSA	MME/TAHOUA
23.	DAOUA AMADOU	CHEF ATELIER/TAHOUA
24.	AMANI ABDOU	PROMOTEUR/ZINDER
25.	YATTARA LOUIS	WONDER-NIGER
26.	Mme MAMANE KARIMATOU	REPRESENT. SCE COMMERCE/ZR
27.	MM. LALO ISSA	MF/DGI
28.	DIALLO MAMADOU YOUBA	FACULTE DROIT (UNIVERS.NY)
29.	Mme IDRISSE ZEINABOU YABO	MF/DGD
30.	Mlle PIBATA BOUREIMA	MME/DM
31.	Mme BALLA MARIAMA	MCI/T/DCE

32.MM.	POIZAT JEAN	BRANIGER
33.	MAIGA ALZOUMA	MCI/T/DTH
34.	BABA AHMED SANADY	MCI/T/DTH
35.	HAMA MAMOUDOU	MCI/T/DCP
36.	MAHAMADOU ALIOU	S.N.C
37.	^S MALIKI BARHOUNI	MCI/T/DCI
38.	MAINE	SONITEXTIL
39.	MOUDDOUR MOHAMED	CREDIT DU NIGER
40.	IDE ADABOU	C.N.D
41.	MOUMOUNI SEYDOU	M.P
42.	TCHIROMA KATCHIELLA	UCOMA
43.	KARIMOU BARMOU	MME/ZINDER
44.	AKSAR ABDEL-KARIM	S.M.D.N
45.	MALLAM DJIBO OUSMANE	ONAREM/TAHOUA
46. MM.	OUSMANE ADIYA	
47.	VAN FLETEREN ANCHE	NIGERAL
48.	MOUSSA ABBA	OPEN
49.	WAFI ABDALLAH	NIGERGAZ
50.	DAN TATA	M.D.S
51.	WRIGHT ALBERT	ONERSOL
52.	ALIDOU ZEINO ISSA	C.C.A.I.A
53.	GOBERT JEAN CLAUDE	C.I.C.S
54.	DIALLO BOUBACAR	MRA
55.	AMANI RABO	MME
56.	CHERIF MOHAMED FADEL	FADELCO
57.	SENAT JEAN CLAUDE	SONITAN
58.	ALI SABO	SONARA
59.	GRANICEANU	MME/ONU DI

60.MM.	ABDOU ISSAKA	C.N.C.A
61.	TAMPONE IBRAHIM	COMINAK
62.	SANGARE CHEICK MOHAMED	BICI
63.	ELHADJI MAMAN DAN KANDE	BOULANGERIE/AGADEZ
64.	IDI WALIO	SONAL
65.	LAWALY DAN AZOUMI	PROMOTEUR/ZINDER
66.	MOUSSA HAROUNA	MCI/T
67.	DJIBO GARBA	MP/DFI
68.	ATTOUMANE SALISSOU	CITIBANK
69.	DJIBO ZAKARI	B.D.R.N
70.	BOUBACAR TAHIROU	BOULANGERIE/DOSSO
71.	KOUNDA GUERO	USINE GLACE/DOUCHI
72.	HIYO IBRAHIM	ENTREPRISE TAHOUA
73.	CHAIBOU MAHAMADOU	DDM/WAZIR
74.	DJANARE SOUMAYE	SONICHAUX
75.	IDRISSA KOULEY	ANTENNE COMMERCE/TAHOUA
76.	SANGARE DIOUGOU	BOULANGERIE/TESSAOUA
77.	MAMANE DJITAO	PROMOTEUR/MARADI
78.	LAWALI BARAOU	PROMOTEUR
79.	HAROUNA DADDI	PROMOTEUR (REPRESENTANT IYO)
80.	KABO HAROUNA	MP/DIFFA
81.	BIRRI KASSOUM	PROMOTEUR
82.	MAMANE ISSA	PROMOTEUR
83.	ELHADJI SANI LASSAN	PROMOTEUR
84.	CHEGOU MAINA KOCHI	MFP/T/ARLIT
85.	Mme MOUNKAILA AISSATA	A.F.N
86.	MM. ISSOUFOU ALOUMANE	NIGELEC
87.	KABELI MAURICE	MCI/T/ONUDI

88.	MM. GAYA MAHAMAN LAOUAN	MME/DE
89.	MOUSSA ADAMOU	MME/AGADEZ
90.	OUSMANE SOULEYMANE	CET/ISSA/BERY
91.	NOCTAR DJIBO	SNA/MARADI
92.	BONIFAS	SOMAIR
93.	MAHAMADOU ISSOUFOU	SOMAIR
94.	Mme SANDA MOURZANATOU	MCI/T/DIFFA
95.	MM. BARRY IBRAHIM YALLO	MP
96.	LEHIDA BAYEOKA	CFPP (MFP/T)
97.	MAINASSARA BOUREIMA	U.N.C
98.	SADDI ABOUBACAR	U.S.T.N
99.	ISSA MOUSSA	C. DERMA/DOSSO
100.	AMADOU HAMANI	BOULANGERIE DIFFA
101.	SAIDOU HINDATOU	MP
102.	ZATAOU KARIDIO	MCI/T/DIA
103.	KOLZWOLE IDJI	1ER CONSEILLER BENIN